Rapport annuel d'activité

2010

LES CHAMPS JOUAULT
S.A.S.

Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
Centre de Tri et de Valorisation
Commune de Cuves

Le Traitement Autrement

GNPMED
Groupement National des PME du Déchet et de l'environnement

afaq ISO 14001 Environnement
AFNOR CERTIFICATION

Préambule :

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux et centre de tri et de valorisation situés à CUVES. Il contient tous les éléments d'information concernant l'exploitation des installations durant l'année d'exploitation 2010 (période du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010) suivant les dispositions de l'article 41 « INFORMATION SUR L'EXPLOITATION » de l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploité un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux et Centre de tri DIB en date du 30 Octobre 2007. Il est établi conformément aux prescriptions des articles 29, 45 et 46 de l'arrête ministériel du 9 septembre 1997 modifié, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par la SAS Les Champs Jouault à l'intention de l'Inspection des Installations Classées, des services de l'Environnement de la Préfecture de la Manche et de la Commission Locale d'Information et de Surveillance. Ce dossier est consultable à la préfecture de la Manche située à Saint-Lô.

Sommaire

Glossaire

Cadre réglementaire P.5

1) Autorisations règlementaires
2) Capacité et admission des déchets
3) Durée d'autorisation
4) Institution de servitudes d'utilité publique
5) Approbation de la DDASS
6) Arrêté de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance)
7) Arrêté préfectoral complémentaire

Un site favorable à l'exploitation d'un ISDUND P.8

1) Géographie : Occupation des sols
2) Géologie et hydrogéologie
3) Règlementation
4) Environnement
5) Environnement Humain
6) Cadre Industriel
7) Contexte climatique
8) Contexte sonore
9) Risque lié à la foudre
10) Trafic routier

Présentation des installations P.13

1) Situation géographique
2) Situation Cadastrale
3) Descriptif de l'organisation et des installations
4) Les installations au 31/12/2010, améliorations et nouvel équipement
5) Les moyens matériels
6) Moyens humains et qualification du personnel
7) Moyens complémentaires et durables

Rapport d'activité P.21

1) Activités globales du Site
2) Activité des Installations de stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
3) Activité du Centre de Tri DIB
4) Incidents d'exploitation

Suivi des Impacts Environnementaux P.31

1) Mise en place de la Certifications ISO 14001
2) Bilan Météorologique
3) Suivi de la production et des analyses de Lixiviat
4) Suivi du traitement des Lixiviats
5) Suivi des eaux
6) Suivi des Effluents Gazeux
7) Suivi des impacts sonores
8) Etude des risques liés à la foudre
9) Suivi de l'extermination des rongeurs nuisibles
10) Suivi de l'effarouchement des volatiles nuisibles
11) Suivi de la Biodiversité
12) Test d'émissions diffuses

Travaux actuels et futurs P.52

1) Divers améliorations
2) Mise en place du bioréacteur
3) Aménagement des Alvéoles/ Casiers n°4 et n°5
4) Amélioration sur la biodiversité

Communication externe P.56

1) Mise en place d'un Site Internet
2) Réalisation de visites du site (riverains voisins, élus locaux, clients, partenaires)
3) Action pédagogique
4) Participation aux salons locaux

Annexes

Glossaire :

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ARS	Agence Régionale de Santé. Elle se substitue aux services de l'Etat (DDASS-DRASS)
BEP	Bassin d'Eaux Pluviales
Biogaz	Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH4) et de gaz carbonique (CO2).
CAP	Certificat d'Acceptation Préalable
CET	Centre d'Enfouissement Technique (Nouvelle appellation : ISDUND)
CH4	Méthane
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
C02	Dioxyde de Carbone
COT	Carbone Organique total
CSDU	Centre de Stockage de Déchets Ultimes (Nouvelle appellation : ISDUND)
DDASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (Nouvelle appellation ARS)
DBO	Demande Biologique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Nouvelle appellation : DDTM)
DDE	Direction Départementale de l'Equipement (Nouvelle appellation : DDTM)
DDTM	Direction départementale des Territoires et de la Mer. Elle se substitue aux services de l'Etat (DDE-DDAF-DDAM)
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
H2S	Hydrogène Sulfuré
DIB	Déchets Industriels Banals
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DIU	Déchets Industriels Ultimes
FIP	Fiche d'Information Préalable
GSB	Géomembrane Synthétique Bentonitique
H2	Hydrogène
H2O	"Eau"
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDUND	Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
ISO	International Organization of Standardization
ISO 14001	Norme de certification environnementale internationale
Lixiviat	Le lixiviat est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.
NH4+	Ammonium
NO2`	Nitrites
NO3	Nitrates
NTK	Azote Total Kjeldhal
02	"Oxygène"
OM	Ordures Ménagères
PCB	Polychlorobiphényles
PEHD	Polyéthylène Haute Densité
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RBA	Résidus de Broyages Automobiles
SME	Système de Management Environnemental
STEP	Station d'Épuration des eaux usées
S02	Dioxyde de Soufre
TV	Tout-Venant > Encombrants de déchetterie

DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Cadre réglementaire :

1) Autorisations réglementaires

La SAS Les Champs Jouault est autorisée à exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux et un centre de tri pour déchets banals des entreprises (dénomination actuelle : ISDUND) par arrêté préfectoral obtenu le 30 Octobre 2007.
L'autorisation d'exploiter vise les installations classées répertoriées dans l'établissement et reprises dans le tableau ci-après :

N° de rubrique	Intitulé de la rubrique	Régime Autorisation	Activité concernée dans l'établissement
167 B	Déchets industriels provenant d'installations classées (installations d'élimination à l'exception des installations traitant simultanément et principalement des ordures ménagères) B. Décharge	A	Centre de stockage de déchets non dangereux Capacité maximale : 75 000 tonnes/an (soit 75 000 m³/an) Capacité totale : 1 430 000 tonnes (soit 1 430 000 m³)
322.B.2	Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains B - traitement 2 : décharge ou déposante		
167 A	Installation d'élimination de déchets industriels provenant d'installations classées A – station de transit	A	Centre de tri de déchets banals des entreprises de 1 000 m² - capacité : 32 000 tonnes/an
322 A	Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains A – station de transit	A	Superficie totale de stockage 13 ha 95 a 01 ca

A : Activité soumise à autorisation préfectorale

2) Capacité et admission des déchets

La capacité annuelle des installations de stockage est de 75 000 tonnes/an et de 32 000 tonnes/an pour les DIB entrant dans le centre de tri. La capacité totale de stockage de déchets sur toute la durée de l'exploitation est de 1 430 000 tonnes.

Le volume global de stockage est de 1 430 000 m³ pendant toute la durée de l'exploitation et de 75 000 m³ par an. Enfin, la superficie totale de stockage est de 13 ha 95 a 01 ca.

3) Durée d'autorisation

L'autorisation pour recevoir des déchets non dangereux et des déchets banals des entreprises est accordée pour une durée de 21 ans à dater de la réception des travaux d'aménagement prévue à l'article (24.2). La remise en état à l'issue de l'exploitation est

incluse dans la durée de l'autorisation. Elle est accordée sous réserve des droits de tiers et n'a d'effet que dans la limite des droits de propriété.

4) Institution de servitudes d'utilité publique

Par arrêté préfectoral en date du 26 Mars 2009, des servitudes d'utilité publique sont instituées, au bénéfice de la SAS Les Champs Jouault sur les parcelles situées dans la bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux de CUVES, et répertoriées dans le tableau ci-dessous :

REFERENCE CADASTRALE			Superficie concernée par la bande des 200 mètres (en m²)
Commune	Section	N°	
CUVES	ZE	2	15 555
	ZE	3	2 030
	ZE	4	34 485
	ZE	7	240
	ZE	8	710
	ZE	10	4 580
	ZE	12	31
	ZE	63	24 845
	ZE	67	8 332
	ZE	73	6
	ZE	76	30 000
	ZH	45	9 295
	ZH	46	2 900
	ZH	47	25
	ZH	50	7 270
	ZH	51	1 220
	ZH	52	11 160
	ZH	53	1 700
	ZH	62	1 030
	ZI	20	320
	ZI	23	500
	ZI	24	130
	ZI	25	7 170
	ZI	59	19 165
	ZI	60	415
	ZI	61	130
TOTAL			183 244

La servitude s'établit sur une superficie totale de 18 ha 32 a 44 ca.

Ces servitudes sont instituées durant une période de 51 ans, à compter de la date de l'arrêté d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux sur la commune de Cuves. Cette période correspond à la durée de l'arrêté d'autorisation d'exploiter l'installation et au suivi de 30 ans de post-exploitation.

5) Approbation de la DDASS

Une fois les travaux d'aménagement réalisés, le dossier technique réalisé par ANTEA a été envoyé à l'inspecteur des installations classées.

Les travaux de création de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux des Champs Jouault comprenant :

- ✓ Les trois premières alvéoles de stockage,
- ✓ Le centre de tri DIB,
- ✓ La station de traitement des lixiviats,
- ✓ Les aménagements paysagers, dont la zone humide,
- ✓ Les aménagements généraux (voiries, bâtiment d'accueil…),
  Tous ces aménagements ont été réalisés conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 30 Octobre 2007.

Après visite du site et examen technique de l'ensemble des rapports, l'inspecteur des installations classées, a donné son accord pour recevoir des déchets ultimes non-dangereux à compter du 6 Avril 2009.

6) Arrêté de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance)

Suite à la réforme générale des politiques publiques, un nouvel arrêté préfectoral a été créé le 14 Juin 2010 afin de désigner les membres de la CLIS (CF Annexe 1).

Une CLIS s'est déroulée le 14 Octobre 2010 en présence de :

- M le sous préfet d'Avranches représentant M le préfet de la Manche, président de la CLIS
- M l'Inspecteur des Installations Classées
- Un représentant de la DDTM
- Une représentante de la DREAL
- Un représentant de la DDPP
- M le conseiller général du canton de Brécey
- M le Maire de Cuves
- Un représentant de la Communauté de Communes de Brécey
- M le président de la SAS « les Champs Jouault »
- M le directeur de la SAS « Les Champs Jouault »
- M le directeur adjoint de la SAS « Les Champs Jouault »
- Une représentante de l'association « Manche Nature »
- Un représentant de l'« association pour la sauvegarde du cadre de vie et le développement durable de la commune de Cuves et de la Vallée de la Sée »

- Un représentant de l'association « La Truite de la Sée ».

- M Luc BRISARD des Etablissement THEAUD en temps que spectateur

La CLIS s'est déroulée de la manière suivante (CF Annexe 2)

- Présentation du Rapport d'activité 2009/2010
- Visite du site
- Examen du dossier

7) Arrêté préfectoral complémentaire

La SAS Les Champs Jouault a fait une demande de modification des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux en mode bioréacteur le 19/05/2010. Cette demande a pour but de conformer l'exploitation du site de Cuves en mode bioréacteur à la nouvelle règlementation en vigueur.

Suite à cette demande, le dossier a été instruit et à obtenu un avis favorable au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 8 Juillet 2010.

Ainsi le 18 Aout 2010, la SAS Les Champs Jouault a obtenu un arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 30 Octobre 2007. Ce nouvel arrêté préfectoral ajoute et intègre les conditions techniques de fonctionnement de l'installation de stockage de déchets non dangereux en mode Bioréacteur conformément à la règlementation en vigueur (CF Annexe 3).

Un site favorable à l'exploitation d'un ISDUND

1) Géographie : Occupation du sol

Le Centre de traitement des Champs Jouault (comprenant le C.S.D.U. et le centre de tri des DIB) occupe une surface totale de 32,51 ha, ce qui représente moins de 3,3% de la superficie totale de la commune de Cuves et environ 2,9% de la surface agricole utilisée (S.A.U.) des exploitations agricoles de la commune.

Plus précisément, la zone de stockage proprement dite aura une superficie de 13,95 ha (surface niveau T.N.), soit 1,4% de la superficie de la commune et 1,3% de la surface agricole utilisée.

L'un des critères majeurs est la notion de sécurité : l'accès au site par les poids lourds ne doit en aucun cas engendrer un risque en termes de sécurité.

Le site de Cuves présente l'avantage d'être situé à proximité d'axes routiers intéressants (routes départementales D 911 et D48) facilitant l'accès pour les camions de transport des déchets. Cette route sert de liaison est / ouest entre la route départementale D 999, l'autoroute A84 et la route départementale D 977 (axe Vire - Saint-Hilaire-du-Harcouet).

2) Géologie et hydrogéologie

Suite à une reconnaissance approfondie géologique et hydrogéologique, le contexte géologique du site, caractérisé par des matériaux limons-silteux à sablonneux (loess brun clair) épais et très étendus et des schistes présentant des faciès d'altération différents, décomposés et argileux.

Ces formations présentent des perméabilités faibles à très faibles en tout point compatibles avec les exigences de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié, à savoir que le substratum naturel doit être constitué de 5 m de matériaux de perméabilité inférieure à 10^{-6} m/s, à l'exception de quelques passes ayant intercepté localement une fissure ou une zone plus fracturée qui se trouve être hydrauliquement conductrice.

Concernant le contexte hydrogéologique, d'après les sondages réalisés par la société Fondouest dans le cadre du projet, une nappe de coteau a été répertoriée circulant dans le sens nord-sud. Elle se trouve à une profondeur comprise entre 10 et 14 m par rapport au TN. D'une production estimée inférieure à 2 m^3/h, le débit de cette nappe est insuffisant pour intéresser une collectivité.
Le site se trouve en dehors des périmètres de protection de captage privé ou public destiné à l'alimentation en eau potable.

3) Réglementation

Un Plan Local d'Urbanisme est en cours de réalisation sur la commune de Cuves. Cependant la commune de Cuves ne dispose pas actuellement de plan d'occupation des sols, ni d'autres formes de plan d'aménagement (Carte communale,...). En l'absence de documents d'urbanisme, c'est le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) qui s'applique sur cette commune.

Le site se trouve en dehors des rayons de protection des monuments historiques (rayon de 500 m), en dehors des sites protégés à l'échelon national, régional et départemental et en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable.

4) Environnement

Les terrains concernés par l'ISDUND étaient en culture intensive et en prairies artificielles. Ces éléments présentaient un intérêt biologique limité.

Dans le secteur, les zones présentant un intérêt patrimonial important (zones humides) sont situées au sud en fond de vallée de la Sée, c'est-à-dire totalement en dehors des terrains concernés par l'exploitation.

Par ailleurs, le site se trouve en dehors de Z.N.I.E.F.F. Les plus proches (Z.N.I.E.F.F. n°0025-0000 « Bassin de la Sée » et la n°0025-0001 « La Sée » et ses principaux effluents-frayères).

Au titre des protections réglementaires, le site se trouve en dehors de tout site classé ou inscrit. Il n'y a pas d'arrêté de conservation de biotope dans le secteur (sur Cuves et les communes du rayon d'affichage).

Au titre des engagements internationaux, le site se trouve en dehors de zone Natura 2000, de site Ramsar, de Z.I.C.O. et de Z.P.S.

5) Environnement Humain

Le site se trouve dans un secteur où la densité de population est faible. Aucune habitation ne se trouve dans la bande des 200 mètres réglementaire autour de la zone d'exploitation.

L'ISDUND est compatible avec la continuité d'une activité agricole extensive, type production de céréales à paille et herbage sur les parcelles non encore exploitées de l'ISDUND.

Par ailleurs, l'implantation d'une entreprise nouvelle apporte à la commune de Cuves mais aussi à la Communauté de Commune du canton de Brécey des ressources économiques supplémentaires (emplois, taxe professionnelle). Elle est cliente de nombreux sous-traitants du secteur pour la réalisation des travaux de terrassement, de transports des déchets, d'entretien des véhicules, de fourniture de carburant, des aménagements paysagers, etc.

6) Cadre industriel

Cuves est un village composé de 368 habitants au dernier recensement de 2007 rentrant en vigueur pour Janvier 2010. Le cadre industriel est forcement limité dans ces petits villages peu peuplés. En effet, Cuves possède :

- 1 commerce situé au centre (commerce généraliste)
- 1 restaurant gastronomique
- 1 atelier appartenant à la communauté de commune (bâtiment industriel)
- Activités agricoles (GAEC)

Les secteurs industriels les plus proches de Cuves se trouvent à Brecey et Saint Laurent de Cuves.
D'autres industries plus importantes sont situées à Mortain, Avranches ou encore Vire.

7) Contexte climatique

Les données climatologiques proviennent des stations météorologiques Météo France les plus proches de Cuves.

La région dans laquelle se situe ce site bénéficie d'un climat océanique tempéré avec des températures douces et une pluviométrie relativement élevée.

D'après la station de Brécey, située à 5km de Cuves, Janvier est le mois le plus froid et Aout le mois le plus chaud. L'amplitude thermique des températures moyennes entre le mois le plus chaud (18,4°C) et le mois le plus froid (5°C) est relativement faible (13,4°C), caractéristique d'un climat océanique.

En ce qui concerne les données pluviométriques, les données montrent que la pluviométrie dans le secteur étudié est importante avec plus de 1100mm de précipitations en moyenne annuelle à la station de Brécey.

On observe des mois d'automne et d'hiver très pluvieux avec environ 100 mm de pluie voir plus en Octobre, Novembre et Décembre à la station de Brécey. En été, la pluviométrie est de l'ordre de 70 mm en moyenne.

Il pleut en moyenne près de 158 jours par an soit presque un jour sur deux dans l'année. En relation avec les hauteurs de précipitations, les mois les plus pluvieux sont les mois d'automne et d'hiver. Cependant, on peut noter que le nombre de jour de pluie des mois de printemps et d'été est relativement élevé (plus d'un jour sur trois en moyenne).

La rose des vents de la station météorologique la plus proche présente une direction dominante de secteur sud-ouest (entre 200° et 240°). On note par ailleurs deux directions secondaires : secteur nord-est (entre 60 et 80°) et secteur nord-ouest (300°).

Les vents faibles (entre 1,5 et 4,5 m/s) viennent de ces trois secteurs privilégiés. Les vents moyens viennent principalement du sud-ouest et dans une moindre mesure de l'ouest. Les vents forts viennent surtout du sud-ouest.

8) Contexte sonore

Les niveaux sonores mesurés à l'état initial pour les points n°3, 4, 5 et 6 sont relativement élevés en raison de la circulation automobile sur la route départementale D 911. D'après les données de la DDTM de la Manche, le trafic sur la RD 911 est de 1 025 véhicules par jour (moyenne journalière annuelle), ce qui représente une moyenne de 43 véhicules par heure en considérant une répartition équitable entre le jour et la nuit. En

réalité, le trafic diurne est plus élevé que le trafic nocturne, d'où un nombre de véhicule par heure supérieur à 43 le jour.

Les autres sources de bruit dans le secteur étudié sont peu importantes. Il s'agit des activités agricoles (tracteurs et machines agricoles) et d'éléments naturels comme le chant des oiseaux ou le vent.

Le bruit au niveau des points 3, 4, 5 et 6 se caractérise par des périodes calmes assez courtes et des « pics » sonores engendrés par les passages des véhicules sur la RD 911.

Au niveau des points 1 et 2, les niveaux sonores mesurés sont nettement plus faibles mais la circulation automobile sur la RD 911 mais aussi la RD 48 est légèrement perceptible en bruit de fond.

9) Risque lié à la foudre

Les installations sont efficacement protégées contre les risques liés aux effets de l'électricité statique, des courants de circulation et de la chute de la foudre. Elles respectent en particulier les dispositions de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1993 concernant la protection contre la foudre de certaines installations classées.

10) Trafic routier

Les camions accèdent au site des Champs Jouault par la route départementale D 911 sur laquelle le trafic moyen actuel est de 1 025 véhicules par jour en 2007 au niveau du Mesnil Glibert et 1 923 véhicules par jour en 2009 au niveau de Vernix (source : Service des comptages routiers de la D.D.T.M. de la Manche (CF Annexe 4).

Par ailleurs, sur un plan plus global, la création du Centre de Traitement des Champs Jouault a permis de diminuer le trafic des camions de transport des déchets dans le sud-Manche. En effet, auparavant, compte-tenu de la sous capacité de la partie sud du département en matière de traitement des déchets ménagers et des DIB, tous ces produits étaient envoyés vers les départements voisins (Mayenne et Calvados). Le kilométrage parcouru par tonne de déchets étant donc très important. La création de ce centre de traitement au cœur de la zone de production des déchets a permis de diminuer ce kilométrage globalement.

Après le tri effectué au Centre de Traitement des Champs Jouault, la fraction valorisable est évacuée vers les centres de valorisations par camions gros porteurs. Les transports

sont optimisés en utilisant le plus possible les retours à vide pour la valorisation des matériaux. Les D.I.B. non valorisables sont envoyés vers les alvéoles de stockage du Centre.

Présentation des installations

1) Situation géographique

Le site est situé sur la commune de Cuves à 1,5Km de son bourg. Cette commune fait partie de la Communauté de communes du canton de Brécey et se trouve à 5Km à l'Est de Brécey, à 5Km au Sud-Ouest de Saint Pois, à 9Km au Nord-Ouest de Juvigny-Le-Tertre et à 21Km au Nord-Est d'Avranches.

L'accès au Site se fait principalement par la RD911 entre Cuves et le Mesnil-Gilbert. Selon la provenance des déchets, les routes empruntées pour accéder aux installations diffèrent. Le Secteur de l'Est et du Sud-Est du Département de la Manche (Sourdeval, Mortain,...) accède par la RD911 en provenance de Chérencé -Le Roussel. Le Secteur de l'Ouest et Nord-Ouest du Sud Manche (Granville, Avranches,...) utilise l'axe Avranches-Brécey et Bécey-Cuves. L'Est et le Nord-Est du Sud Manche (Villedieu-Les-Poêles, Vire,...) utilisent l'axe St Pois –Cuves (RD48). Une partie des camions en provenance d'île et Vilaine emprunte l'axe Reffuveille-Cuves (RD48) pour accéder aux installations.

Plan de situation géographique:

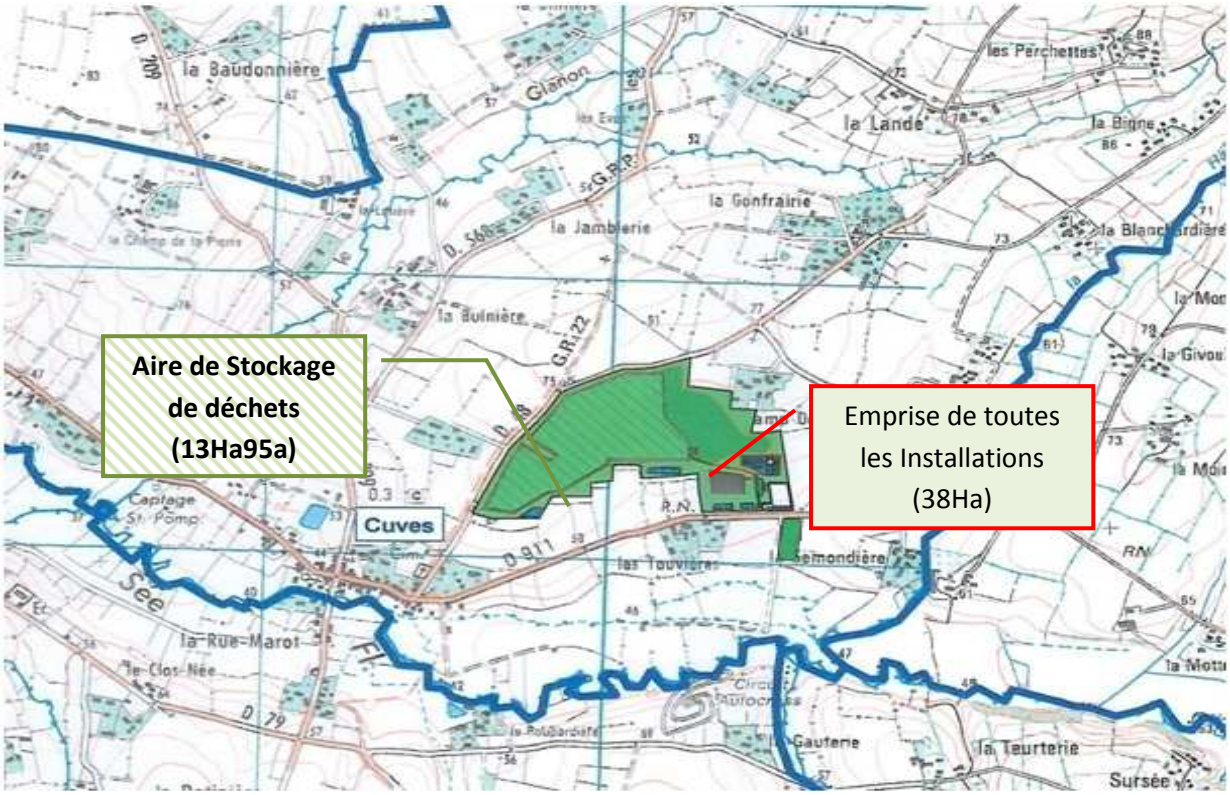

2) Situation cadastrale :

Les Installations de l'ISDUND se situent sur tout ou partie des parcelles portant les références suivantes de la commune de CUVES :

Section cadastrale	**N° parcelle**	**Surface de la parcelle maîtrisée**	**Surface d'emprise du site sur** la parcelle
ZE	5	09 ha 48 a 20 ca	08 ha 79 a 28 ca
ZE	6	15 ha 63 a 30 ca	15 ha 12 a 66 ca
ZE	9	03 ha 74 a 00 ca	03 ha 74 a 00 ca
ZE	23p	02 ha 84 a 60 ca	02 ha 45 a 19 ca
ZE	33p	00 ha 37 a 00 ca	00 ha 37 a 40 ca
ZE	35	00 ha 50 a 40 ca	00 ha 50 a 40 ca
ZE	36p	00 ha 38 a 20 ca	00 ha 38 a 20 ca
ZE	64	00 ha 54 a 00 ca	00 ha 54 a 00 ca
ZE	68	01 ha 00 a 32 ca	01 ha 00 a 32 ca
TOTAL		**34 ha 50 a 02 ca**	**32 ha 91 a 45 ca**

Les parcelles suivantes sont dédiées à la zone de stockage des déchets de l'ISDUND :

Section cadastrale	N° parcelle	**Surface** de **la** parcelle maîtrisée	**Surface d'emprise de** la **zone de stockage sur** la **parcelle**
ZE	5	09 ha 48 a 20 ca	01 ha 05 a 12 ca
ZE	6	15 ha 63 a 30 ca	10 ha 85 a 00 ca
ZE	9	03 ha 74 a 00 ca	01 ha 73 a 02 ca
ZE	64	00 ha 54 a 00 ca	00 ha 31 a 87 ca
TOTAL		**29 ha 39 a 50 ca**	**13 ha 95 a 01 ca**

Plan cadastral des Installations :

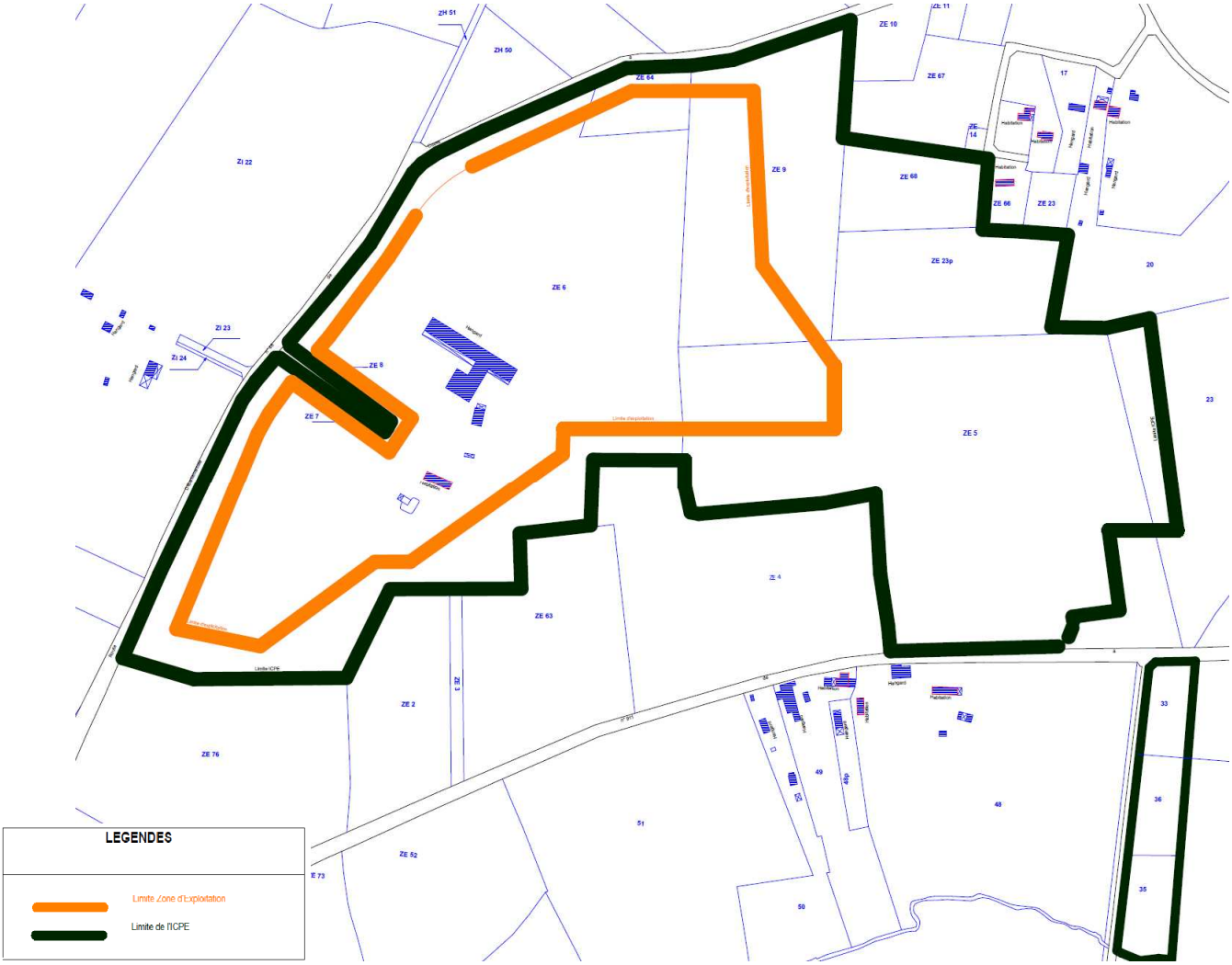

3) Descriptif de l'organisation et des Installations

Les Horaires d'ouverture des Installations de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux sont du Lundi au Vendredi de 7H00 à 19H00 et le Samedi de 8H00 à 13H00.

Les Horaires d'ouverture du Centre de Tri DIB sont du Lundi au Vendredi de 7H00 à 19H00, un espace y est réservé et autorisé au vidage de certains déchets issus des manifestations locales (ex : Festival des Papillons de Nuits stockage temporaire des déchets issus du nettoyage des routes).

Toutes les installations sont fermées aux apporteurs et producteurs de déchets en dehors de ces horaires et les dimanches et jours fériés.

Synoptique de l'ISDUND :

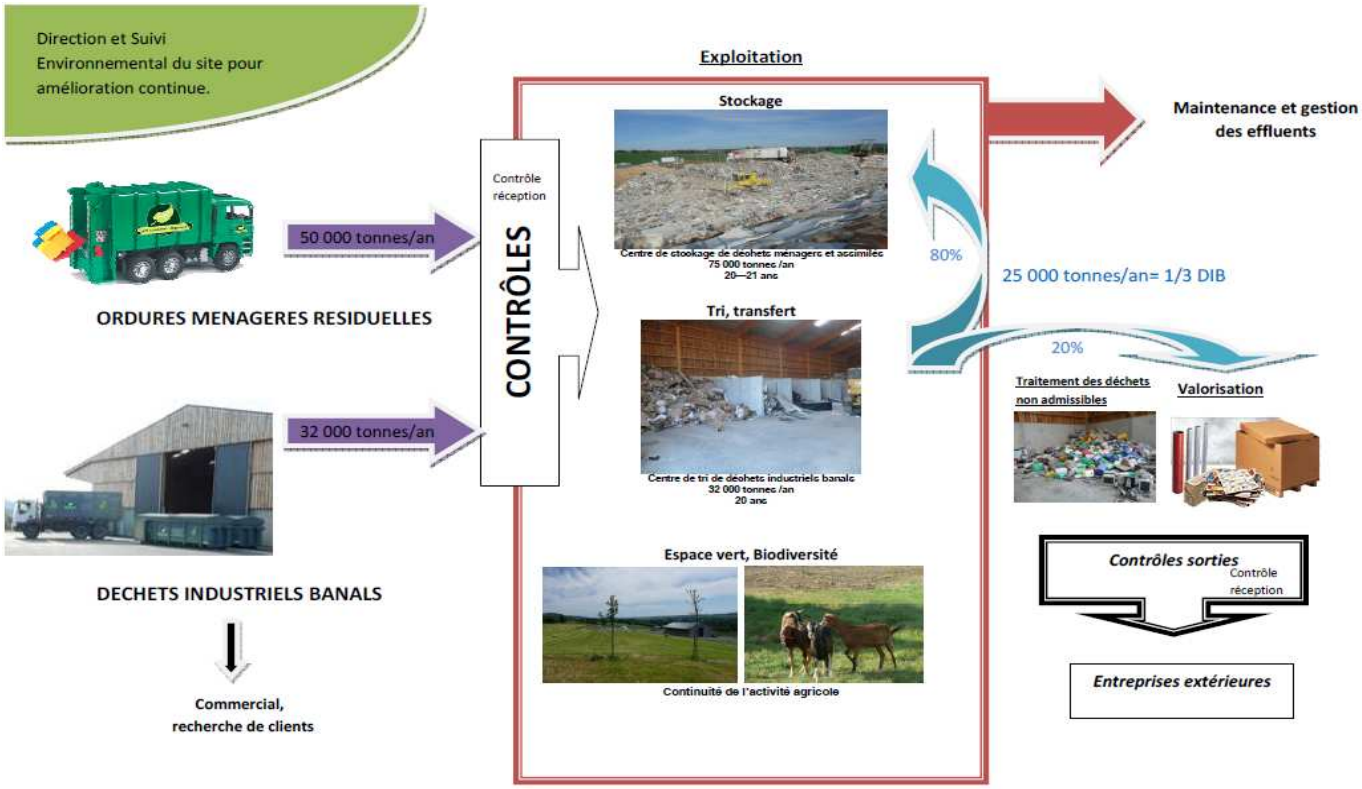

Consignes de sécurité et plan de circulation :

Un livret des consignes de sécurité du site est fourni à chaque intervenant.
Un plan de circulation est à l'entrée du site et sera fourni aux transporteurs de déchets.

Déroulement du déchargement :

Arrivée des camions : Chaque camion s'annonce à l'entrée du Site
Impossible d'accéder sans autorisation

La pesée : Chaque camion est pesé et contrôlé à son arrivée et à sa sortie.

Le déchargement : Les camions dont les déchets sont déjà triés déchargent sur le quai prévu à cet effet.

Contrôle des apports :

Un formulaire d'acceptation des déchets est envoyé à chaque producteur de déchets.

Un contrôle visuel est réalisé au moment de la pesée sur le pont bascule, des échantillons peuvent être récoltés dans la benne pour contrôler les apports.

Un portique de radioactivité est situé à l'entrée du pont bascule et une aire d'isolement camion est prévu en cas de non acceptation des déchets.

La pesée des camions est effectuée par le personnel de la SAS les Champs Jouault à l'arrivée et à la sortie du site sur le pont bascule avec une traçabilité complète.

Le cas échéant, des analyses peuvent être réalisées sur le site afin de vérifier la nature des déchets apportés par les clients (exemple: un contrôle à été réalisé sur le site pour valider l'acceptation des Boues de Station d'Epuration su Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Baie et du Bocage / Ducey).

Vue aérienne des installations au 31/03/2009 :

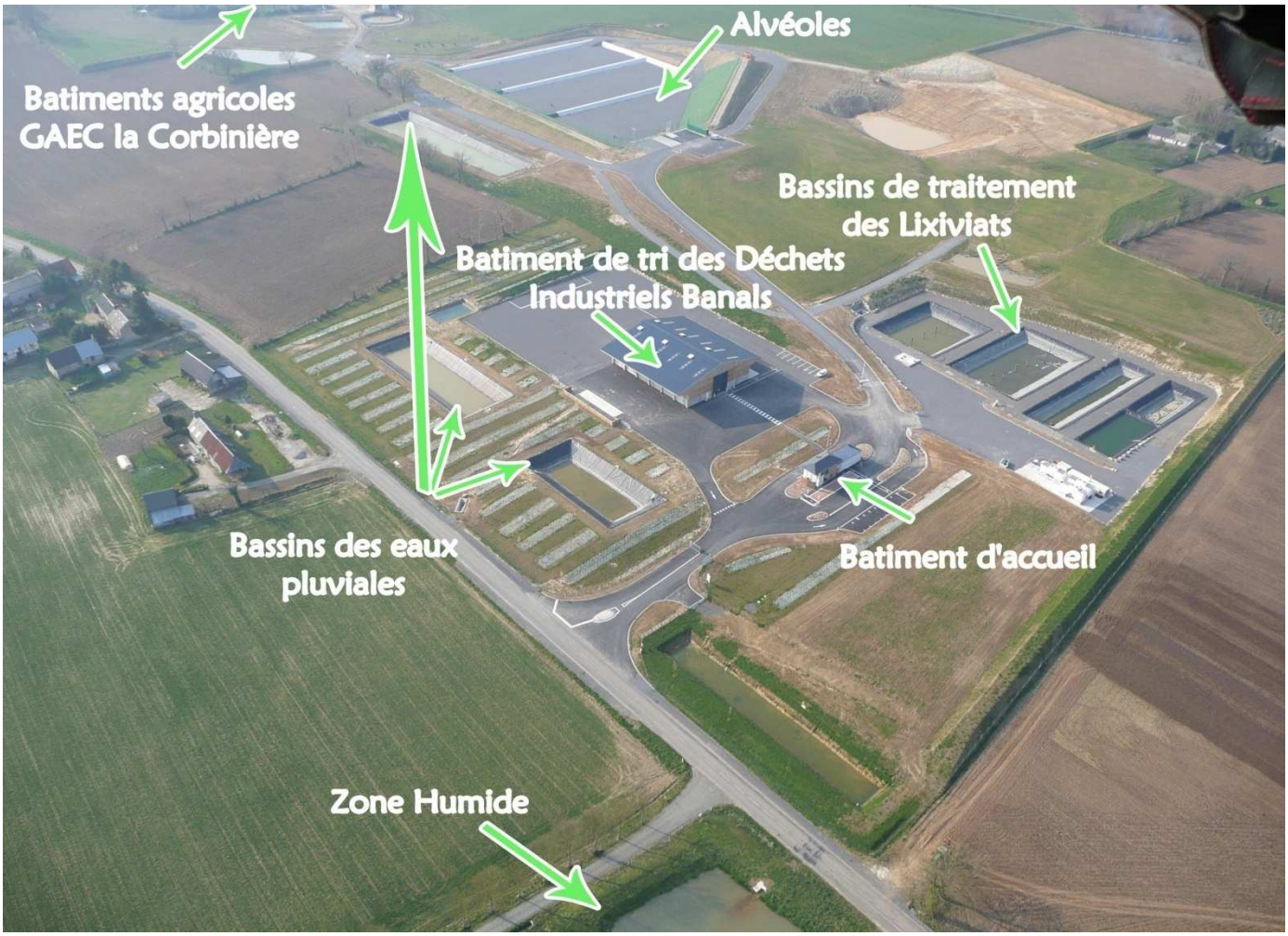

4) Les installations au 31/12/2010, amélioration et nouvel équipement :

- Un bâtiment d'accueil (113,73m²) pour le secrétariat, une salle pédagogique, des sanitaires attenants au pont bascule et une borne de détection de radioactivité.
- Un bâtiment de tri des D.I.B. (946,96m²) pour le tri des déchets non triés avec auvents de stockage des matériaux triés et valorisables.
- Un local pour le stockage des Déchets spéciaux (DMS et DIS) résultant du tri des déchets.
- Deux quais de déchargement avec protection anti-envols.
- Une aire de circulation enrobée avec parking d'accueil pour les visiteurs (possibilité d'accueillir Bus et VL).

- Une aire de lavage est à disposition des collectivités et industriels, elle est équipée d'une citerne de récupération des eaux pluviales de toiture du bâtiment D.I.B. (surface de 1200m²).
- Un Pont Bascule de 18m de long avec borne de contrôle et impression des bons de pesés à l'arrivée et la sortie de chaque camion. Pont Bascule étalonné le 17/12/2010.
- Une zone humide pour la dissipation des eaux pluviales de l'aménagement. (ces eaux proviennent du ruissellement et ne sont en aucun cas au contact des déchets).
- Une mare naturelle de récupération des eaux de prairie.
- Une zone paysagère pour l'intégration du site dans la vallée de la Sée.
- Un Bungalow atelier auprès des alvéoles pour la maintenance du matériel
- Un deuxième Bungalow atelier auprès du bâtiment de tri
- Une étable pour le troupeau de chèvres (entretien paysager du site).
- Une volière pour la Buse Haris (effarouchement des nuisibles).

Les équipements liés au BIOREACTEUR :

- 3 Alvéoles/Casiers de stockage (la 1ère alvéole fermée et étanchée en Juillet 2010, la deuxième Alvéole en cours d'exploitation)
- 2 Alvéoles/Casiers en fin de construction
- Un réseau de collecte des lixiviats gravitaire avec pompage pneumatique dans les Alvéoles/Casiers.
- Un réseau de réinjection des Lixiviats dans les Alvéoles/Casiers.
- Une station de traitement des lixiviats par évapo-concentration (Nucléos) alimentation Fuel/Biogaz.
- Un réseau de collecte des Biogaz sur les Alvéoles/Casiers à l'avancement et en activités pour alimenter l'unité de valorisation des Biogaz.
- Une aire de récupération et valorisation des Biogaz équipée d'une armoire d'Analyse.

5) Les moyens matériels:

Tout le Matériel SAS Les Champs Jouault et LTP est entretenu par l'atelier de la société LMC à Brécey (actionnaire de la SAS Les Champs Jouault), les contrôles périodiques effectués par l'APAVE

- La SAS Les Champs Jouault dispose de 3 ensembles Camion Ampiroll avec remorque Ampiroll (motorisation Turbo compressé, Carburant Gasoil)
- Location supplémentaire de Camion Ampiroll auprès des partenaires de la SAS Les Champs Jouault : Ets Théaud, Valor Services et les Ets PRADAT
- La SAS Les Champs Jouault dispose de 70 caissons ampiroll neufs (10m3, 20m3, 30m3, Ouverts ou fermés et des caissons aux normes ATEX pour les Sciures).
- La SAS Les Champs Jouault dispose de 2 tracteurs équipés de 3 Semi-remorque à Fond Mouvant 90m3

- Matériel de compactage des déchets : 2 Compacteurs Bomag BC 771RB (36,5T), 1 Compacteurs Bomag BC 972 (46t) en cas d'indisponibilité un Compacteur BOMAG BC 771RB (36,5T) est loué à la société LOXAM.
- Pelle à pneus avec grappin (local D.I.B.).
- Chargeuse manuscopic (local D.I.B.).
- Une presse à balles Mac 105 (local D.I.B.) afin d'optimiser la valorisation des déchets recyclables.
- Un chargeur à chenille pour l'exploitation des alvéoles.
- Une pelle à chenille pour améliorer l'exploitation des alvéoles de stockage (matériel loué à la société LTP).
- Un DUMPER pour le transport de terre (matériel loué à la société LTP).
- Un tracteur tondeuse adapté aux terrains en pentes et un « GATOR » (engins d'exploitation 4x4) afin d'entretenir tout l'ensemble du site ainsi que les digues des alvéoles.
- Equipements de traitement, de mesures et de contrôle des paramètres des différents rejets (déshuileur à l'entrée des bassins d'eau pluviale, débitmètres, station de traitement des lixiviats, armoire d'analyse des Biogaz, débitmêtre Biogaz).
- Matériels informatiques et caméras de contrôle et vidéosurveillance du site.
- Equipement de protection individuel pour chaque employé – Gants de sécurité, bottes de sécurité, parka et pantalon de sécurité.
- Equipements pyrotechniques d'effarouchement des volatiles nuisibles (fusées sonores et canon à air comprimé).
- Un Karcher branché sur une citerne de récupération des eaux pluviales à disposition sur une aire de lavage des véhicules

Tous les engins d'exploitation fonctionnent au Fuel.
Les Engins routier fonctionnent au Gasoil.

6) Moyens humains et qualification du personnel :

La SAS Les Champs Jouault dispose de 10 employés, la majeur partie du personnel est employé en CDI et suit les formations nécessaires à leur poste de travail.

Fonctions des employés :

- 1 Directeur du Site (responsable des relations commerciales, du suivi des marchés et de la communication externe du centre).
- 1 responsable d'exploitation polyvalent.
- 1 responsable QSE (Qualité Sécurité Environnement) ayant une licence pro section Déchets de l'Ecole des Métiers de l'Environnement située à Bruz (35) et appui administratif pour l'accueil, les pesées, le suivi des commande et des marchés (bons de pesée, bons de suivi des déchets et bilans mensuels d'exploitation).
- 2 conducteurs d'engins pour le compactage des déchets *(1 employé COTOREP ayant 6 ans d'expériences dans le compactage des déchets).*
- 2 chauffeur poids lourd dont un conducteur d'engins chargé des transferts de caissons Ampiroll *(avec agréments FIMO, CACES et Ponts Roulants).*

- 1 agent d'entretien et protection du site et suivi de la faune responsable de l'effarouchement des oiseaux *(employé COTOREP provenant de l'association de réinsertion Passerelle au Petit Celland)*. Ce salarié a suivi une formation de Fauconnerie pour exercé la chasse au vol à l'aide d'une Buse.
  Prestations ponctuelles et appui d'un fauconnier professionnel en cas de besoin.
- 1 responsable de la relation avec le voisinage, du gardiennage du site et du Tri des DIB.
- 1 agent d'exploitation pour l'entretien des espaces verts et le tri des DIB (personnel issu du programme de réinsertion et de formation mis en place par Pôle Emploi – AFPR).

+ Appuis administratifs de la société LTP (Loisel Travaux Publics – Brécey 50 – 49 pers) pour les Ressources Humaines.
+ Appuis techniques de maintenance du matériel par l'atelier de la société LMC (Loisel Maintenance et Carrières – Brécey 50 – 25 pers)
+ Appuis techniques effectué par Luc BRISARD (ingénieur des Ets THEAUD diplômé d'un DESS en Rudologie).
+ Appuis logistiques effectué par les Ets THEAUD (Transport de déchets –St Méen le Grand 35)

7) Moyens complémentaires et durables

L' ISDUND de Cuves s'étend sur plusieurs hectares et demande un entretien paysagé régulier. Pour y remédier de façon environnementale et durable, l'installation a donc fait l'acquisition de plusieurs chèvres afin d'entretenir une partie des pelouses et en particulier les talus difficiles à entretenir mécaniquement.

Affin d'améliorer son action envers l'effarouchement des volatiles nuisibles à l'exploitation (Mouettes et Goélands), la SAS Les Champs Jouault a aussi fait l'acquisition fin 2010, d'une buse Harris. En complément de cette acquisition, un employé de la SAS Les Champs Jouault a effectué une formation fauconnerie en Décembre 2010 et est maintenant apte à utiliser la buse pour la chasse au vol.

Ces deux démarches s'inscrivent dans la continuité du programme environnemental déjà engagé par la SAS Les Champs Jouault pour réduire les nuisances liées à l'exploitation de son ISDUND sans en créer de nouvelles par l'utilisation de moyens mécaniques bruyants et dépendants des énergies fossiles.

Rapport d'activité

1) Activités globales du site :

(a) Horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture des installations sont du Lundi au Vendredi de 7h à 19h et le Samedi de 8h à 13h pour le centre de stockage de déchet et du Lundi au Vendredi de 7h à 19h pour le centre de tri.

(b) Trafic routier

Le trafic lié à l'exploitation des installations est déterminé par les enregistrements informatiques effectués aux ponts bascules. Pour la période Janvier 2010/ Décembre 2010, le nombre total d'entrées/sorties sur site est de 5282. Le tonnage moyen transporté par camion est de 12.5 tonnes. Le trafic routier, lié à notre activité de traitement, tri et valorisation des déchets n'a pas dépassé 34 camions par jour avec une moyenne d'environ 17 camions par jour.

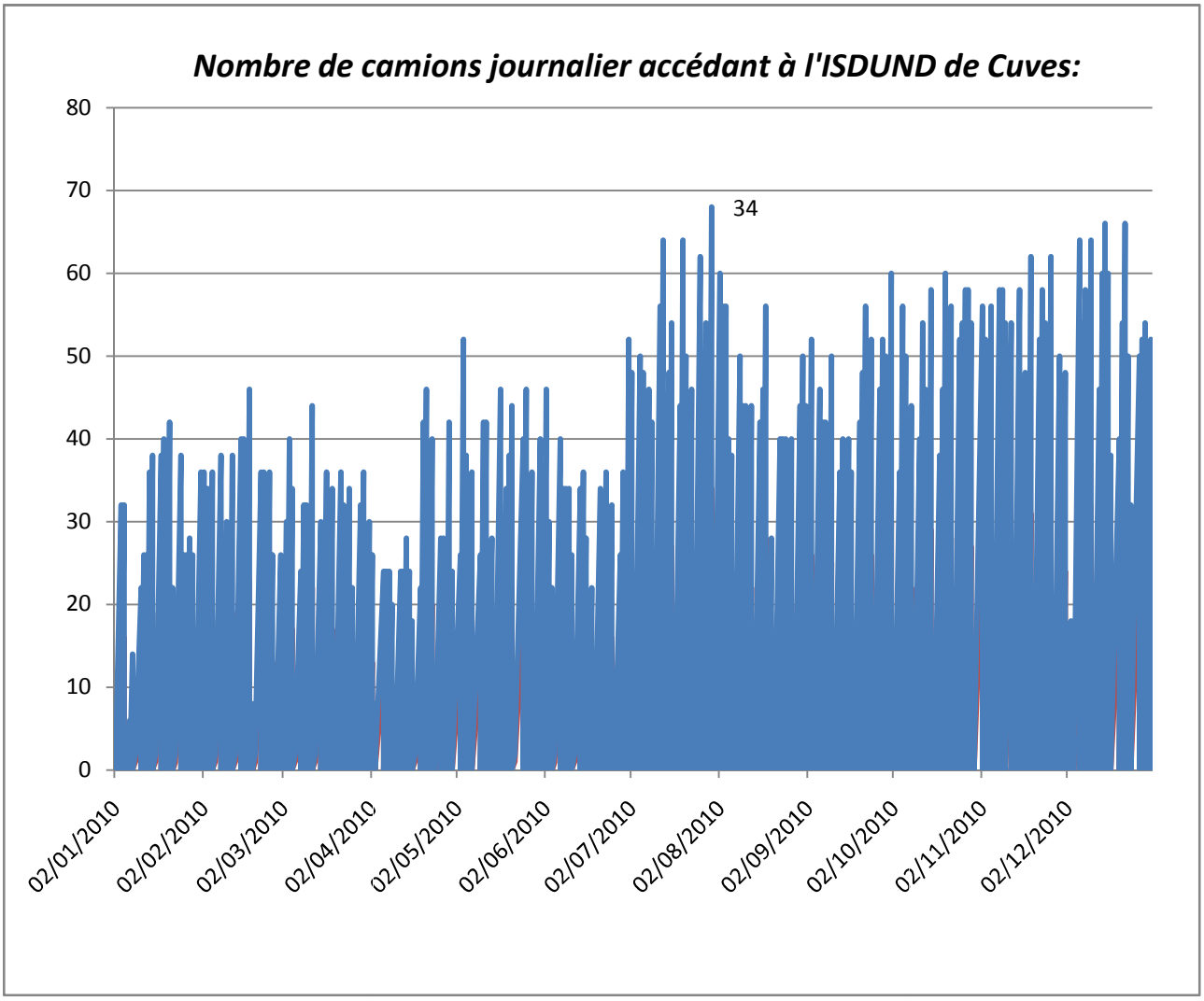

Le pic d'influence 2010 a été atteint le 30 Juillet avec 34 camions comptabilisés dans la journée. Ce pic est due à l'obtention, début juillet, de nouveaux marchés de traitement de déchets ménagers des collectivités du sud Manche bénéficiant d'un tourisme saisonnier tels que Granville, Avranches ou encore Sartilly. La hausse du nombre de camions constatée en Juillet 2010 se stabilise ensuite pour augmenter progressivement sur la fin de l'année. L'ISDUND de Cuves a accueillit entre 25 et 35 camions par jours entre le mois de Juillet 2010 et Décembre 2010.

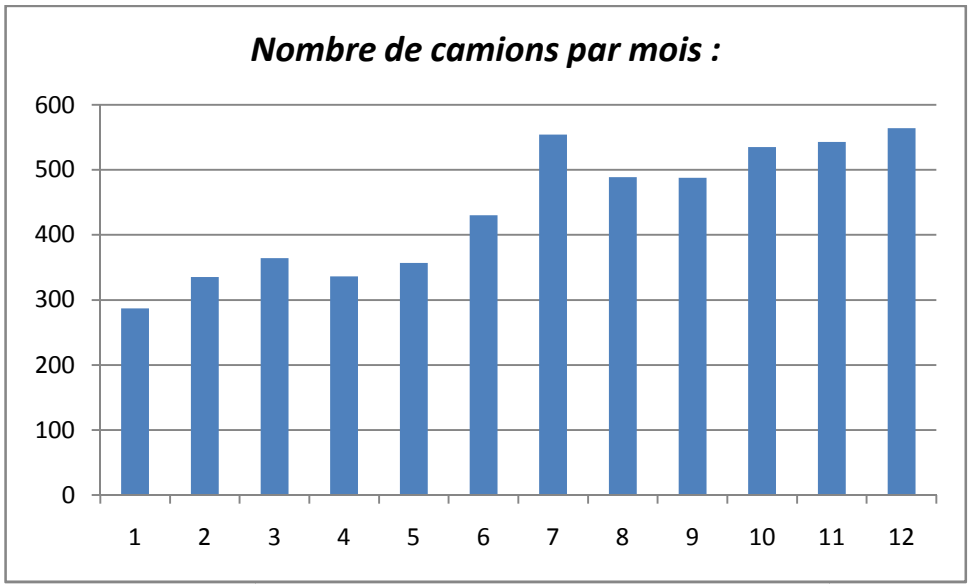

Ce tableau indique une hausse du nombre de camions se rendant sur l'ISDUND de Cuves à partir du mois de Juillet 2010.
Cette augmentation du nombre de camions s'explique par la croissance progressive du site. Hormis le pic de camion constaté sur le mois de Juillet, la monté en charge de l'ISDUND se fait plus progressivement sur la fin de l'année 2010. Il est cependant constaté que le nombre de camions se rendant sur le site de Cuves ne dépasse pas 550 camions par mois.

2) Activité des Installations de stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux :

(a) Répartition des tonnages du 1 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories de déchets traités sur l'ISDUND de Cuves et la répartition du tonnage par type de déchets.

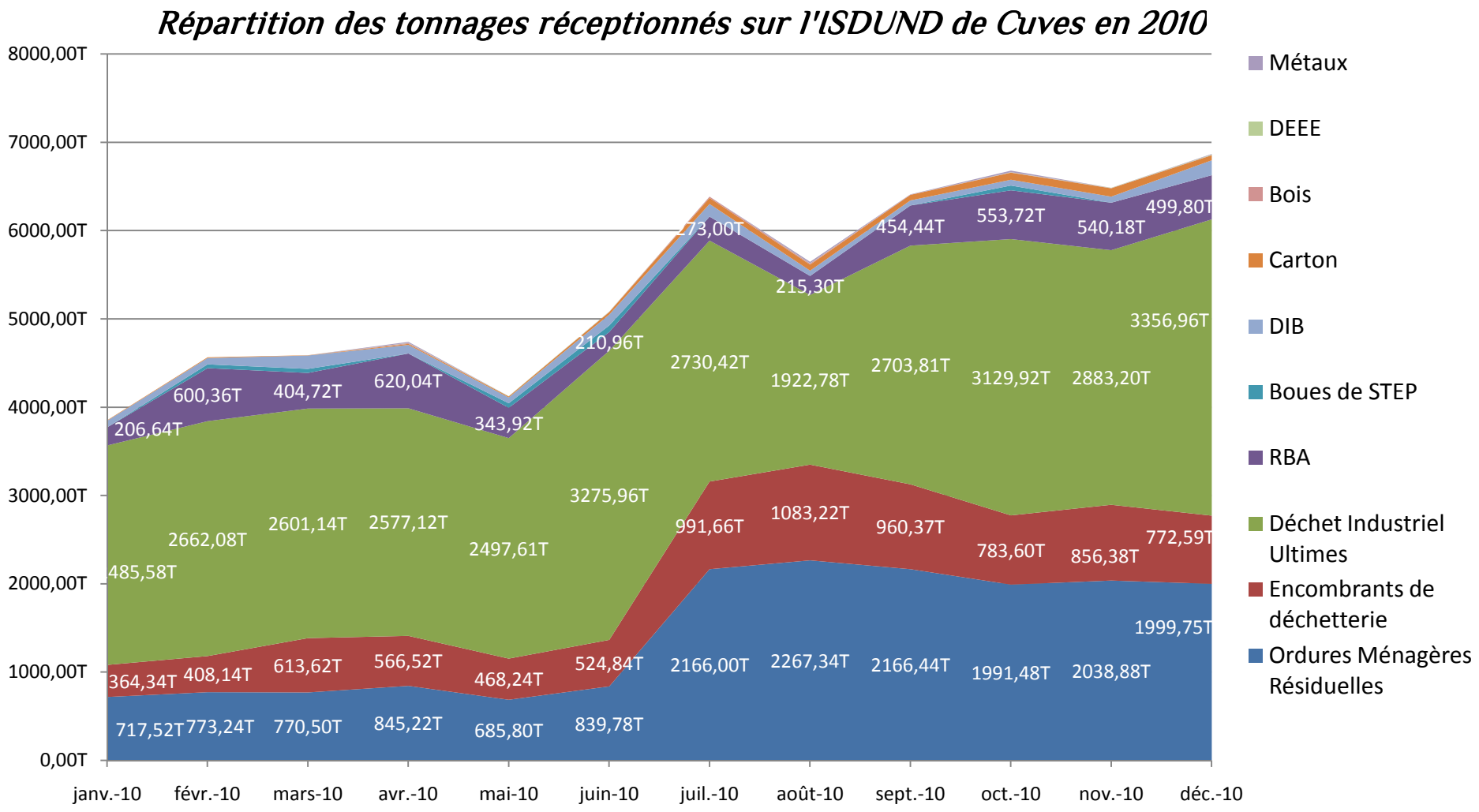
Répartition des tonnages réceptionnés sur l'ISDUND de Cuves en 2010
8000,00T
7000,00T
6000,00T
5000,00T
4000,00T
3000,00T
2000,00T
1000,00T
0,00T
janv.-10
févr.-10
mars-10
avr.-10
mai-10
juin-10
juil.-10
août-10
sept.-10
oct.-10
nov.-10
déc.-10
206,64T
600,36T
404,72T
620,04T
343,92T
210,96T
273,00T
215,30T
454,44T
553,72T
540,18T
499,80T
485,58T
2662,08T
2601,14T
2577,12T
2497,61T
3275,96T
2730,42T
1922,78T
2703,81T
3129,92T
2883,20T
3356,96T
364,34T
408,14T
613,62T
566,52T
468,24T
524,84T
991,66T
1083,22T
960,37T
783,60T
856,38T
772,59T
717,52T
773,24T
770,50T
845,22T
685,80T
839,78T
2166,00T
2267,34T
2166,44T
1991,48T
2038,88T
1999,75T
Métaux
DEEE
Bois
Carton
DIB
Boues de STEP
RBA
Déchet Industriel Ultimes
Encombrants de déchetterie
Ordures Ménagères Résiduelles

Au total, sur l'année 2010, l'ISDUND « Les Champs Jouault » a réceptionné 65 904,82 tonnes de déchets et **576, 27 tonnes ont été valorisé** via le bâtiment de tri. L'exploitation de la seconde Alvéole/ Casier a débuté en Avril 2010, **49 365, 07 tonnes de déchets y ont été traité au courant de l'année 2010.**

Ci-dessous, le détail des tonnages des déchets entrants sur l'ISDUND de Cuves entre le 01 Janvier 2010 et le 31 Décembre 2010.

Déchets entrants sur l'ISDUND de Cuves du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010		% autorisation réglementaire
DIB	1 144. 19T	0.18%
Ordures Ménagères Résiduelles	17 261. 95T	23.02%
Encombrants de déchetterie	8 393. 52T	11.2%
Déchets Industriel Ultimes	32 826. 58T	43.77%
Terre Souillée	459. 82T	0.61%
Bois	51. 04T	0.07%
Carton	497. 60T	0.66%
Métaux	57. 86T	0.08%
DEEE	22. 28T	0.03%
Boues	266.90T	0.35%
RBA	4 923. 08T	6.56%
Total déchets rentrés sur site de Cuves	65 904, 82T	***87.87%***
Déchets Valorisés	576. 27T	0.77%
TOTAL déchets traités en stockage du 01/01/10 au 31/12/2010	**65 328. 55T**	**87.10%**

Du 01/01/2010 au 31/12/2010, il a été stocké sur l'ISDUND de Cuves **87.10%** du tonnage de déchet autorisé par arrêté préfectoral soit un total de **65 328. 55 Tonnes**.

Au même titre que la première année d'exploitation, l'essentiel du tonnage traité sur l'ISDUND de Cuves au cours de cette seconde année d'exploitation est constitué de déchets industriels ultimes, d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants de déchetterie. Il est toutefois important de souligner la forte augmentation des Ordures Ménagères et Encombrants de déchetterie à partir de Juillet 2010, date à laquelle la SAS Les Champs Jouault a obtenu de nouveaux marchés avec les collectivités du Sud Manche.

Répartition des déchets réceptionnés sur l'ISDUND de Cuves en 2010 par rapport à l'autorisation préfectoral

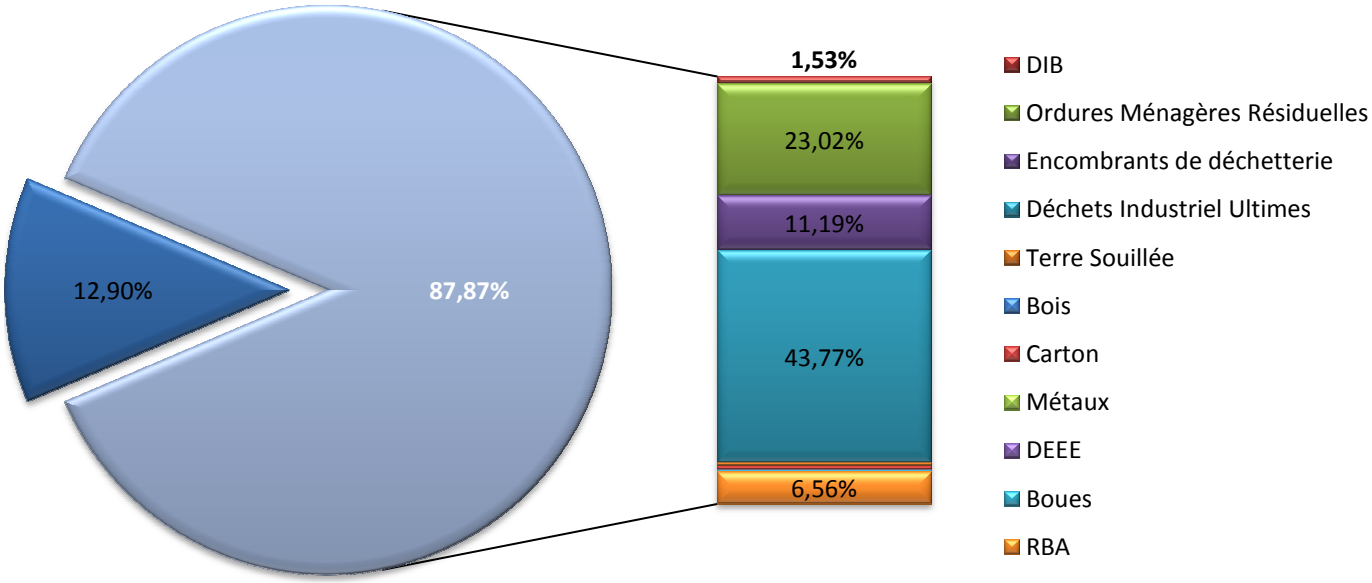

<u>Selon l'article 18.1 de l'arrêté préfectoral :</u>
« Les déchets admissibles sur l'installation de stockage de déchets non dangereux et de tri de déchets banals des entreprises doivent provenir principalement des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes, conformément aux dispositions définies par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. »

Le schéma ci-dessous indique la provenance des déchets :

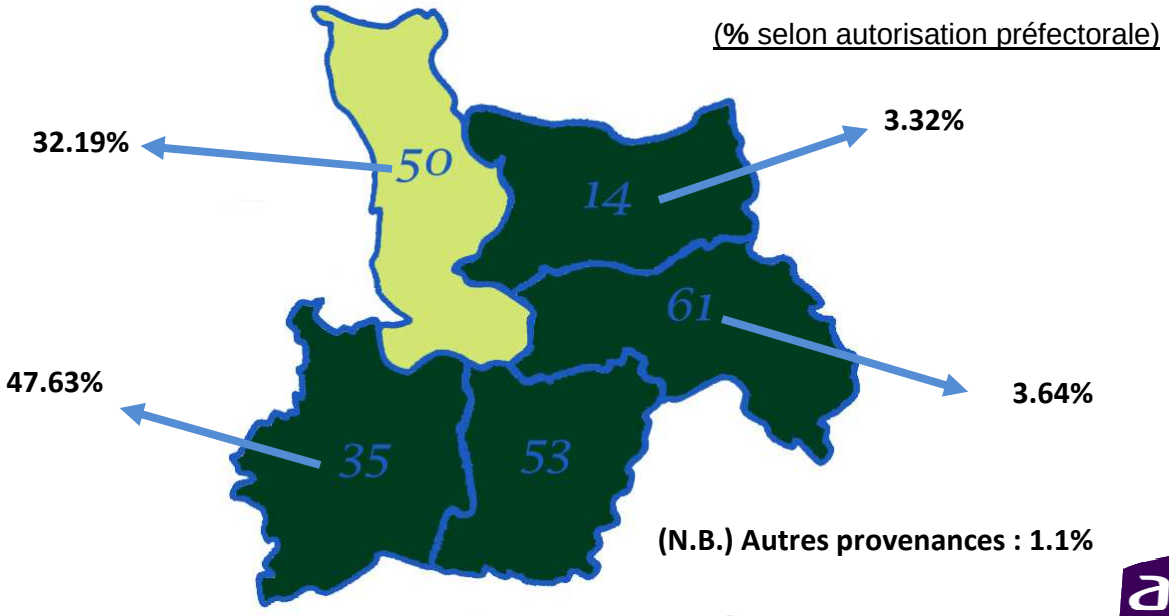

La cote part des déchets traité à Cuves en provenance de la Manche est en nette progression depuis l'obtention des nouveaux marchés cités précédemment. En 2011, la proportion devrait s'inverser entre les déchets en provenance de la Manche et les déchets en provenance de l'Ile et Vilaine.

Ce schéma démontre que les provenances des déchets admis sur l'ISDUND de Cuves sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 30 Octobre 2007. Effectivement les déchets admis sur les Installations de Cuves proviennent principalement *des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes. Sur ce schéma les autres provenances sont constituées d'apports de Déchets Industriels Ultimes Non Dangereux issus des départements des Côtes-d'Armor et de l'Eure, ces apports pèsent 1,1% de l'autorisation.*

3) Activité du Centre de tri

Une partie des apports, constituée de déchets provenant de déchèteries et d'industriels peut être valorisé. Les Encombrants, selon leur composition et leur provenance, sont constitués de matériaux valorisables. La majeure partie des déchets valorisables résultent des Déchets Industriels collectés par la SAS Les Champs Jouault en monoflux ou en caissons séparés (DIB, Carton, Bois, ...)

Ci-dessous, la répartition en volume des matériaux revalorisés par la SAS Les Champs Jouault en 2010.

Déchets valorisés du centre de Tri DIB pour l'année 2010					
Type	Volume Valorisé	Unité	Volume en Stock		Unité
BOIS	113,72	T	Classe B : 5T	Classe A : 3	T
METAUX FERREUX	80,08	T		3	T
BUCHETTE BOIS	4,04	T		/	T
GRAVAT	10,23	T		/	T
DECHETS DEEE	30,04	T		1,5	T
VERRE	8,68	T		/	T
ALLUMINIUM	2,12	T		/	T
CORPS CREUX	,4	T		/	T
SCIURE DE BOIS	4,46	T		/	T
BIDONS SOUILLES	,66	T		0.5	T
PAPIER	85,76	T		1	T
CARTONS	236,08	T		16	T
TOTAL	**576,27**	**T**		**30**	**T**

Au cours de cette année d'exploitation, sur **1 772,97 tonnes** de déchets passant dans le centre de tri, **576,27 tonnes** ont été valorisées et **30 tonnes** de matières valorisables sont stockées dans le bâtiment de tri en attendant d'être valorisées en début d'année 2011. **32,5% des déchets triés ont ainsi étés valorisés en 2010.** Ce pourcentage est en forte progression par rapport à l'année 2009 due notamment aux nouveaux marchés de traitement des Encombrants de déchetterie et au développement de l'activité collecte des déchets industriels réalisé par la SAS Les Champs Jouault.

Répartition du tonnage de déchets valorisés :

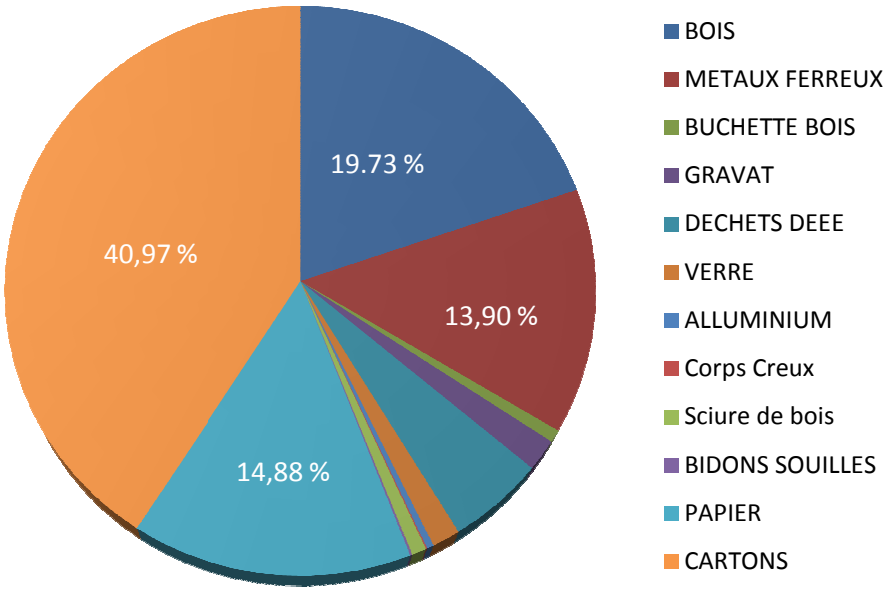

Le carton est de loin le matériau le plus valorisé sur le centre de tri de Cuves, avec plus de 230 Tonnes de cartons valorisés en 2010. Ces cartons sont conditionnés en balle via une presse de 80 Tonnes située dans le bâtiment. Le poids moyen des balles de carton est de 850Kg ce qui permet d'optimiser les transports.

Le bois représente le deuxième flux de valorisation des déchets du centre de tri de Cuves, plus de 110 Tonnes valorisées en 2010. Ce bois est trié et classifié en deux catégories : Le Bois classe A est constitué de bois bruts non traités, il est broyé et revalorisé en BIOMASSE (combustible pour chaudière), Le bois classe B est constitué de bois traités ou reconstitués, il est retravaillé pour être revalorisé en matière première pour la fabrication de panneaux de contreplaqués.

Le papier et les métaux font parties des matériaux les plus valorisés sur le centre de tri de Cuves. Ces produits sont triés et repartent vers des fonderies pour les métaux (80 Tonnes valorisées en 2010) et vers des papeteries pour les papiers (85 Tonnes valorisées en 2010).

Conformément à nos engagements environnementaux, la majeure partie des matières valorisables est expédiée de nos Installations via les retours à vide des transports de déchets de nos partenaires (sous réserve de leurs agréments pour la valorisation des

matières). Les transports sont ainsi diminués et l'empreinte carbone liée à l'activité de l'ISDUND de Cuves est minimisée.

Une partie des valorisations ne peut bénéficier de ces transports à vide en raison des filières de valorisation. C'est notamment le cas pour la valorisation du Bois qui est effectuée en direct par la Société Biocombustible. Les DEEE sont également dépollués en direct par MAINE ATELIERS (centre d'aide par le travail de 95 Salariés implanté à GORRON et agréé pour le démantèlement de DEEE).

4) Incidents d'exploitation

Quelques incidents ont été observés durant cette deuxième année d'exploitation (de Janvier à Décembre 2010). Chaque incident mineur et majeur a fait l'objet d'un rapport transmis à l'Inspecteur des Installations Classées (CF Annexe 5). Voici la liste de ces incidents par ordre chronologique :

- 12/05/2010 : Départ de feu vers 22h30 sur l'alvéole 2 en exploitation lors de l'évènement. Présence de flammes de 20 à 30 cm de surface d'environ 600m^2 dans le milieu de la zone de compactage, face au quai de déchargement. Cause suspectée de l'incendie : présence d'une fusée de détresse dans le massif du déchet traité le 11/05/2010 et déclenchement de celle-ci durant la soirée du 11/05/2010.

  Actions mises en place :
  - Extinction de l'incendie par étouffement en utilisant le stock de Limon (stock incendie) à proximité de l'Alvéole 2.
  - Utilisation des extincteurs pour limiter la propagation de l'incendie.
  - Appui des pompiers (caserne de Brecey/ St Pois et Isigny le Buat sous le commandement du lieutenant DAVY) pour sécuriser la zone après étouffement de l'incendie par la SAS Les Champs Jouault, aspersion de 150m^3 d'eau sur toute la surface concernée par les pompiers.
  - Information de l'Inspecteur des Installations Classées, le Maire de Cuves, la gendarmerie, le président de la Communauté de Commune de Brécey, l'assurance et la presse.

- 28/09/2010 : Déclenchement du portail de radioactivité situé à l'entrée du pont bascule de l'ISDUND de Cuves, alarme radiation niveau 1. Présence d'un déchet dépassant le seuil de radioactivité (double de la radioactivité ambiante) dans un caisson d'encombrant provenant de la déchetterie de la Communauté de Commune du Pays Granvillais située à Mallouet.

  Actions mises en place :
  - Information de l'Inspecteur des Installations Classées,
  - Mise en quarantaine du caisson contenant le déchet radioactif sur le site de Cuves sur la zone d'isolement se trouvant sur le site.

- Réalisation d'un test de radioactivité le lendemain via le portique du pont bascule.
- Intervention d'un organisme spécialisé et agréé pour l'extraction du déchet radioactif. Intervention de la société ONECTRA le 4/10/2010, organisme conseillé par l'Inspecteur des Installations Classées.
- Récupération du déchet radioactif par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs le 7/02/2011

Le déchet radioactif (3kg de pierre naturellement radioactive) a été retiré de la benne pour être traité dans une Installation spécialisée dans le traitement des déchets radioactifs.

- 21/10/2010 : Un incident de circulation s'est produit sur l'ISDUND de Cuves entrainant des dégâts matériels Lors de la manœuvre de marche arrière d'une Semi à fond mouvant Gelin pour l'accès au quai de déchargement de l'Alvéole/ Casier n° 2, celui heurta une tête de réseau de captage de Biogaz et de réinjection des lixiviats sur l'Alvéole/ Casier n°1 de l'ISDUND de Cuves. Cet incident entraina la réparation immédiate de la tête de réseau. Un constat fut réalisé.

- 22/11/2010 : Nuisances olfactives de lixiviat dans le bourg de Cuves. En cause la réinjection des Lixiviats dans le massif de déchet de l'Alvéole /Casier n°1. L'excédant de lixiviat réinjecté se charge en matière organique et crée des nuisances olfactives en arrivant dans les lagunes de traitement de Lixiviat.

  Actions corrective mises en place :
  -Limiter les manipulations de lixiviat
  -Installer au niveau des lagunes des tés plongeant dans le lixiviat au niveau des arrivées (limiter au maximum le brassage du lixiviat)

- 13/12/2010 : Présence de nuisances olfactives autour de l'ISDUND Les Champs Jouault due à des émissions de Biogaz au niveau du débitmètre canal venturi de Lixiviat.

  Actions corrective mises en place :
  - Le débitmètre a été obturé pour éviter tout émission de Biogaz.
  - L'unité de valorisation a été calibrée pour rééquilibrer le débit de la chaudière au vu de la production de Biogaz.

  Action curative mise en place :
  - Un système de Siphon a été installé en amont du débitmètre.

5) Tests de situation d'urgence réalisés

L'ISDUND de Cuves est certifié ISO 14001 depuis Décembre 2009. Conformément aux prescriptions de cette certification, l'ensemble des salariés est sensibilisé aux situations d'urgences qui peuvent ce présenter au sein de l'ISDUND. Afin d'optimiser la réaction du personnel et des intervenants en cas d'incident, des consignes de sécurité sont affichées en plusieurs endroits dans l'ISDUND et distribuées à tous les salariés.
De plus, des tests de situation d'urgence sont réalisés pour vérifier et contrôler la compréhension de ces consignes et leur bonne application lors d'incidents.

Au cours de l'année 2010, 4 tests de situation d'urgence ont été effectués :

- **08/01/2010 déversement de produit dangereux dans le bâtiment de tri.**

Ce test consistait à épandre 10L d'eau (précision sur le contenu du bidon corrosif) à proximité des bacs de rétention.
Le bilan de ce test fut positif puisque une personne a remarqué la présence du liquide sur le sol et a arrêté la fuite. La direction a été prévenue.
Point négatif de ce test, aucun gant de sécurité n'a été utilisé pour manipuler le bidon et le peu de produit déversé na pas été absorbé. En cause les personnes testées n'ont pas remarqué le pictogramme corrosif sur le bidon.
Suite à ce test, une sensibilisation à chaud sur la nécessité de mettre des gants spéciaux suivant le type de pictogramme a été mis en place.

- **16/09/2010 déversement d'un bidon de 30 litres de produits dangereux (eau avec colorant noir)**

Ce test consistait à entreposer un bidon percé laissant fuir un liquide de couleur noire sur le bord de la voirie.
Ce test fut peu concluant puisqu'aucun absorbant n'a été épandu et le bidon n'a pas été placé sous rétention suite à sa découverte.
Deux points positifs sont tout de même à souligner: une personne a remarqué la présence de la fuite et a arrêté la fuite.
Suite à ce test, une réunion de sensibilisation aux consignes de sécurité a été mise en place pour l'ensemble du personnel SAS.

- **08/10/2010 départ de feu dans le bâtiment de tri**

Pour effectuer ce test, une machine à fumées a été louée et déposée dans un tas de carton dans le bâtiment de tri. La présence de fumées dans le stock de carton ayant pour but d'être détectée par le personnel.
Dans l'ensemble, le test fut peu satisfaisant car les portes du bâtiment ont été ouvertes, aucun extincteur n'a était utilisé et l'électricité n'a pas été coupée. Cependant, une personne a bien remarqué la présence de la fumée et a averti la direction.
Suite à ce test, une réunion de sensibilisation aux consignes de sécurité a été mise en place pour l'ensemble du personnel SAS et une vérification de la présence des extincteurs a eu lieu.

- **13/12/2010 déversement excessif de produits dangereux sous engin**

L'objectif était de tester la réaction du personnel face à un déversement excessif de produit dangereux sous engins.
Ce test fut peu concluant du fait que la fuite n'a pas été limitée, aucune zone de signalisation n'a été mise en place et aucun n'absorbant n'a été utilisé alors que la fuite avait bien été remarquée.
La personne qui a remarqué la fuite a donc suivi une sensibilisation sur la consigne en cas de déversement excessif et un point sur toutes les autres consignes a été réalisé.

Tous ces tests étalés sur le long de l'année vont permettre d'anticiper les futurs tests de l'année suivante en faisant un point sur les situations d'urgence maitrisées et celles à reprogrammer au cours de l'année 2011.

Suivi des impacts environnementaux

1) Mise en place de la certification ISO 14001 :

(a) Qu'est ce que la Norme Iso 14001 :

La norme ISO 14001 est une norme internationale qui constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'organisme afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement.

La mise en place d'un système de management environnemental selon le référentiel de la norme ISO 14 001 repose sur une démarche volontaire qui doit permettre :

- de mieux connaître les impacts environnementaux générés par les activités de l'organisme
- de garantir le respect de la réglementation et d'être à même d'anticiper sur les évolutions à venir de celle-ci
- d'être en mesure d'améliorer les pratiques dans une logique de progrès continu dans le sens d'une réduction des impacts environnementaux

Le système de management environnemental inscrit directement l'entreprise dans une logique de développement durable. Au final, la certification ISO 14 001 est obtenue à l'issue d'un audit effectué par un organisme agréé indépendant. Cette certification a une durée de validité de 3 ans durant lesquels la norme ISO 14001 impose un audit d'étape annuel. Ces audits d'étapes permettent de vérifier et contrôler la cohérence et le suivi du programme de management environnemental mis en place par la société.

(b) Application de la Norme ISO 14001 sur l'ISDUND de Cuves :

La démarche de certification de l'ISDUND de Cuves a débuté le 3 Octobre 2008 par un Audit à blanc effectué par le Bureau d'étude AXE Environnement (Bruz - 35) avec la

collaboration du responsable Qualité Sécurité Environnement de la Société Théaud (St Méen Le Grand – 35).

La veille règlementaire sollicitée par la Norme ISO 14001 est réalisée par le Bureau d'étude AXE Environnement (Bruz - 35).

Dans l'équipe d'exploitation de l'ISDUND de Cuves, une personne est dédiée au suivi de la norme ISO 14001 et à la réalisation des outils de management environnemental. Anciennement en Stage au sein de la société, il a obtenu une licence pro section Déchets à l'Ecole des Métiers de l'Environnement située à Bruz (35). Il a rejoint l'équipe de la SAS Les Champs Jouault en temps que responsable Qualité Sécurité et Environnement depuis Juillet 2010.

A l'issue de l'analyse Environnementale, le programme de management environnemental développé en 2009 à été réactualisé en 2010 suivant 6 objectifs principaux (CF Annexe 6) :

- *Conserver un site propre et entretenu*
- *Maîtriser les rejets d'effluents*
- *Limiter les nuisances*
- *Organiser et optimiser l'exploitation d'ISDUND*
- *Etre transparent sur les activités et assurer des actions pédagogiques*
- *Préserver l'existant (Faune / Flore)*

Le site de la SAS Les Champs Jouault a été certifié ISO 14001 le 18/12/2009 suite à un audit réalisé le 8/12/2009 par l'organisme AFNOR Certification (groupe AFAQ). Suite à cette certification, un audit d'étape a été réalisé le 15/12/2010 par l'organisme AFNOR Certification. A l'issus de l'Audit d'étape 1, la certification de la SAS Les Champs Jouault a été maintenue pour son activité sur l'ISDUND de Cuves.

L'obtention de ce certificat est un gage de la qualité Environnementale de l'exploitation de l'ISDUND. C'est pour cette raison qu'il a été mis en place tous les moyens nécessaires pour l'obtention et le maintien de cette certification et ce dès le démarrage de l'activité de l'ISDUND de Cuves.

2) Bilan Météorologique

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«L'exploitant tient à jour un registre sur lequel il reporte les éléments nécessaires au calcul du bilan hydrique de l'installation.

Les données météorologiques nécessaires, à défaut d'instrumentation sur le site, doivent être recherchées auprès de la station météorologique la plus proche du site et reportées sur le registre. »

Pour permettre de calculer le Bilan Hydrique de l'ISDUND de Cuves, les données météorologiques ont été récupérées auprès des stations Météo-France situées sur les communes de Brécey (5Km à l'Ouest de Cuves) et de Vire (24Km au Nord-est de Cuves).

Ci-dessous, l'évolution de la température moyenne sous abri de Janvier à Décembre 2010 sur les stations météo les plus proches de Cuves : Brécey et Vire. La température moyenne oscille de 23 degrés en Août à -6 degrés en Janvier. La température moyenne annuelle constatée à Vire est de 10°C.

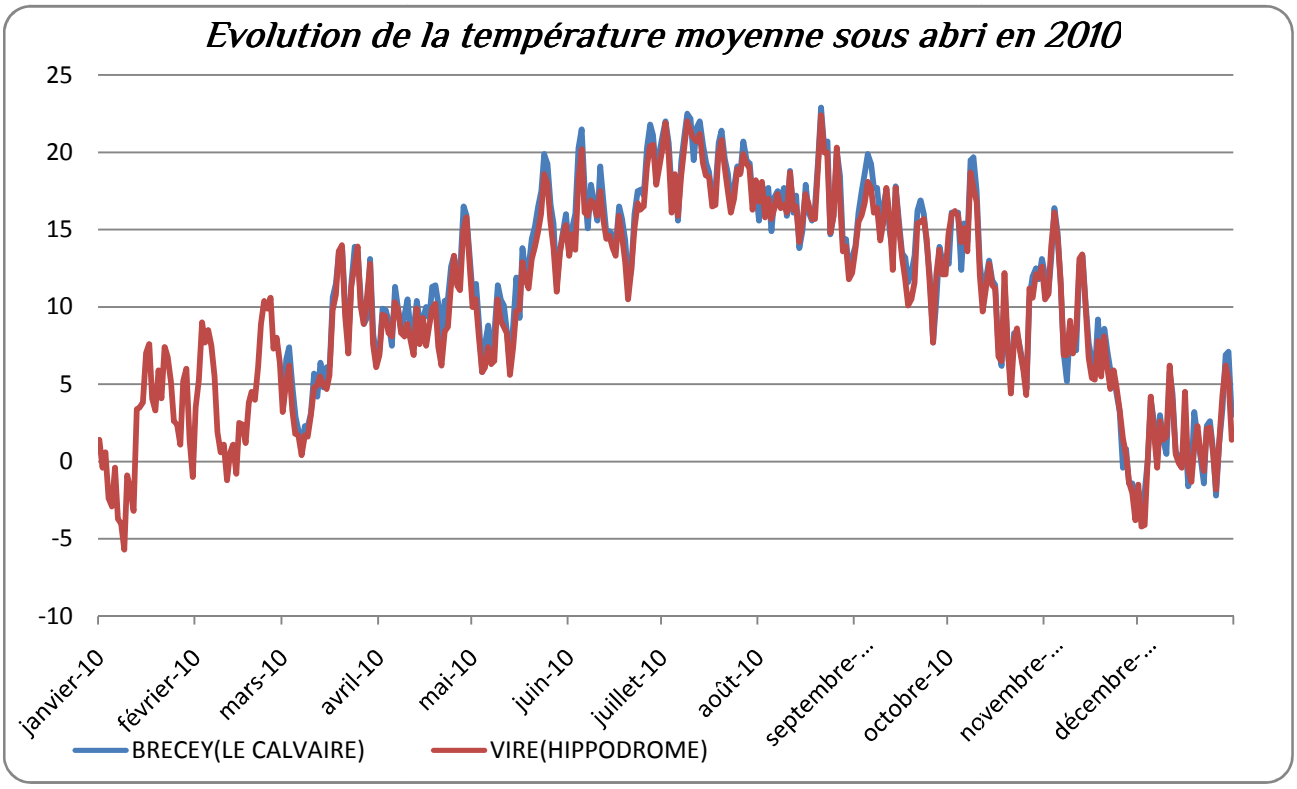

Le second graphique présente la hauteur des précipitations enregistrées sur Vire et Brécey de Janvier à Décembre 2010. Il est constaté des pics de pluviométrie sur les mois de Novembre (jusqu'à 50mm par jour) et Septembre (environ 35mm par jour). L'ISDUND de Cuves est soumise à des précipitations sur toute l'année.

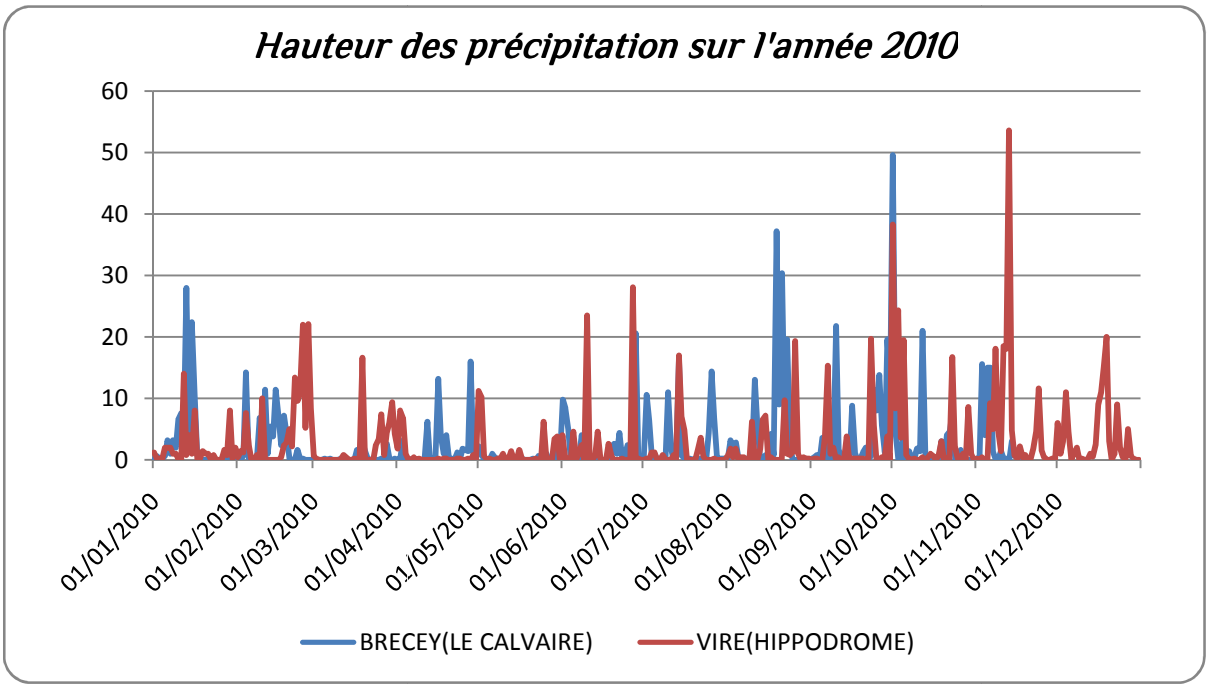

Le troisième graphique retranscrit l'évolution annuelle de l'humidité relative moyenne relevée sur Vire et Brécey. Il est constaté que les mois de Mars, Juin et Juillet sont les mois les plus secs de l'année avec des valeurs à moins de 60% d'humidité dans l'air.

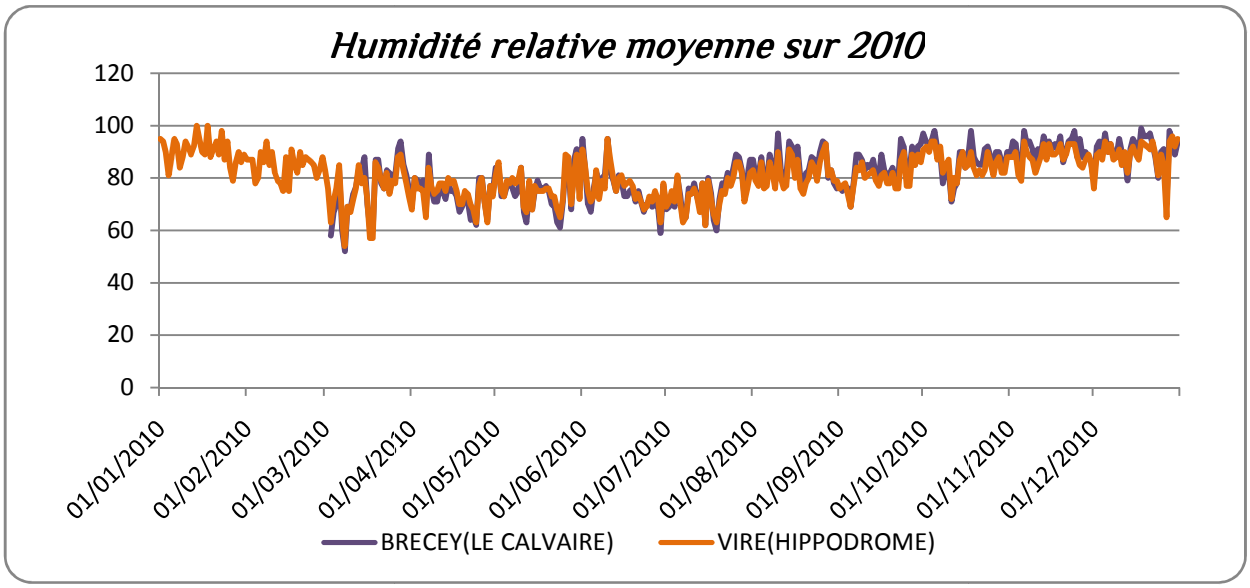

Le graphique suivant relate l'évolution de la moyenne quotidienne des vitesses du vent à une hauteur de 10mètres au dessus d'un terrain plat constaté sur la station météorologique de Vire sur l'année 2010. Des pics de vent ont été constatés le 2 Février, le 31 Mars, le 15 Juillet et le 12 Novembre, les vents étaient des vents du Sud et Sud-Ouest. L'échelle anémométrique ci-dessous permet de constater qu'à chacun de ces pics la vitesse moyenne quotidienne de ces vents était située entre 40 et 75Km/h.

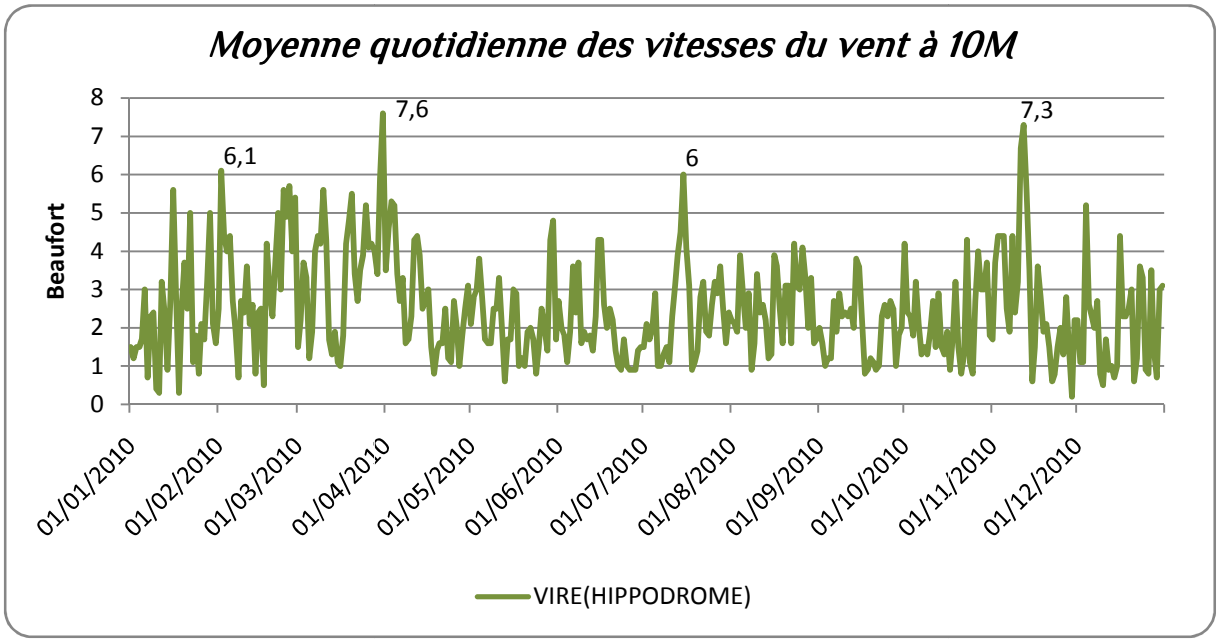

Echelle anémométrique Beaufort et vitesse du vent.

Chiffre Beaufort	Terme descriptif	Vitesse du vent à une hauteur de 10 m au dessus d'un terrain plat et découvert		
		Vitesse en noeuds	Vitesse en m/s	Vitesse en km/h
0	Calme	<1	0 à 0,2	0 à 0,8
1	Très légère brise	1 à 3	0,3 à 1,5	0,9 à 5,5
2	Légère brise	4 à 6	1,6 à 3,3	5,6 à 12
3	Petite brise	7 à 10	3,4 à 5,4	12,1 à 19,5
4	Jolie brise	11 à 16	5,5 à 7,9	19,6 à 28,5
5	Bonne brise	17 à 21	8,0 à 10,7	28,6 à 38,5
6	Vent frais	22 à 27	10,8 à 13,8	38,6 à 49,7
7	Grand frais	28 à 33	13,9 à 17,1	50 à 61
8	Coup de vent	34 à 40	17,2 à 20,7	62 à 74
9	Fort coup de vent	41 à 47	20,8 à 24,4	75 à 88
10	Tempête	48 à 55	24,5 à 28,4	89 à 102
11	Violente Tempête	56 à 63	28,5 à 32,6	103 à 117
12	Ouragan	64 ou plus.	32,7 ou plus.	118 ou plus

Pour l'année 2010, la majeur partie des vents se trouve être des vents peu contraignants en terme d'exploitation, ce sont des vents d'Ouest, de Sud-Ouest et de Sud avec pour chacun de ces vents environ 70 jours (quasiment 20%) de présence. Les vents les moins fréquents lors de cette période et les plus contraignants sont les vents d'Est et de Sud-Est avec moins de 15 jours (- de 4%) de présence. En effet, le mode de fonctionnement de l'exploitation et l'orientation de la seconde Alvéole/ Casier permet d'être plus abrité des vents d'Ouest, Sud-Ouest et Sud. En revanche les vents les plus contraignants pour les risques d'envols de déchets se trouvent être les vents d'Est et de Sud-Est. En présence de ces vents, les membres du personnel de la SAS Les Champs Jouault se doivent d'être plus vigilants sur la propreté des installations et de ses alentours.

Provenance des vents sur la période du 01/01/2010 au 31/12/2010		
Provenance des Vents	Nombre de jours de présence	% sur l'année
Nord	44	12,09%
Nord Est	44	12,09%
Est	12	3,3%
Sud Est	13	3,6%
Sud	62	17,03%
Sud Ouest	77	21,2%
Ouest	79	21,7%
Nord Ouest	33	9,05%
TOTAL	364	100%

3) Suivi de la production et des analyses de Lixiviat

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
« Il est procédé, semestriellement, à un prélèvement et à une analyse de la qualité des lixiviats bruts sur les paramètres suivants :

- Résistivité
- Matières en suspension totale (MEST)
- Carbone organique total (COT)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biochimique en oxygène (DBO5)
- Azote global
- Ammoniaque
- Phosphore total
- Phénols
- Métaux totaux dont : Cr, Cd, Pb, Hg,
- As
- Fluor et composés (en F)
- CN libres
- Hydrocarbures totaux
- Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
- Substances toxiques bioaccumulables ou nocives pour l'environnement dont les listes figurent dans le guide technique relatif aux décharges et centres de stockage de déchets ménagers et assimilés
- Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al. »

Résultats :

Ces analyses ont étés réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche une fois tous les trois mois.

Le débit de Lixiviat arrivant dans le dispositif de traitement des lixiviats est mesuré en continu. En conséquence du 01/01/2010 au 31/12/2010, il fût collecté 6 005m^3 de lixiviat provenant du réseau de drainage des alvéoles de stockage de déchets ultimes non dangereux dont 1 300m^3 issus du surplus de Lixiviat réinjecté dans l'Alvéole Casier n°1. La production de lixiviat pour l'année 2010 est de **4 705 m^3**. Ci-après le graphique de l'évolution de la production de lixiviat comparativement à la pluviométrie (valeur de la station Météo France de Brécey).

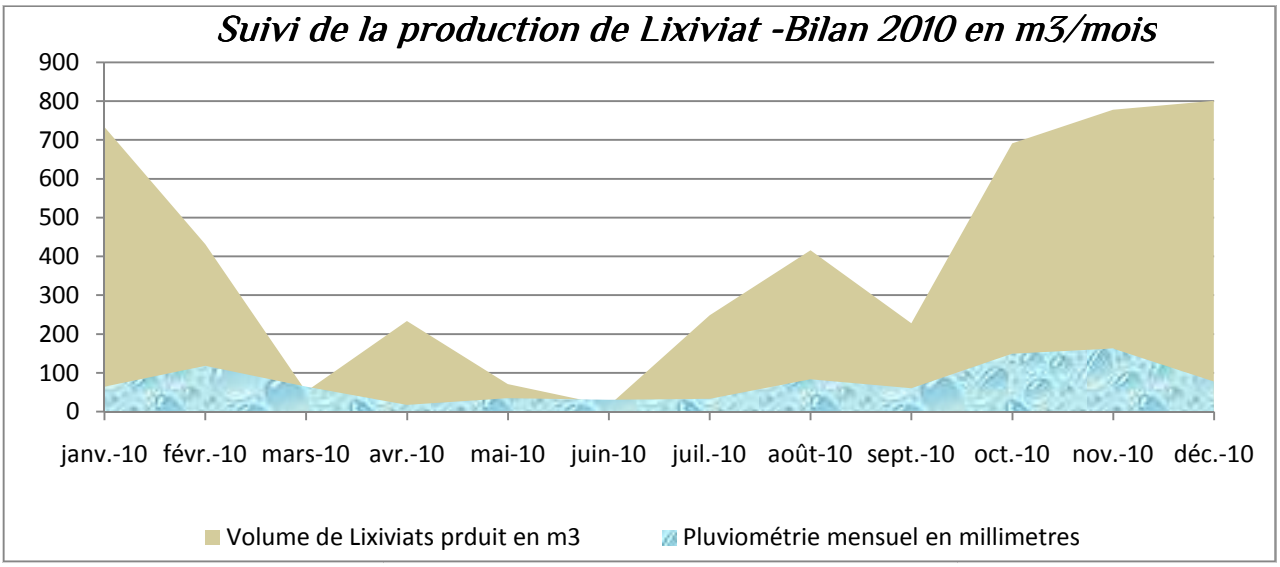

4) Suivi du traitement des Lixiviats

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«L'installation de traitement possède les caractéristiques suivantes :

- puissance thermique maximale 250 kW/Module NUCLEOS
- température de l'eau 80°C
- débit maximum des ventilateurs 180 000 m3/h.

Suivi du LIXIVIAT - BILAN 2010 - Unité : m3

Mois	Volume de Lixiviat collecté	Volume Traité par Evapoconcentration	Volume réinjecté dans l'alvéole/ Casier 1	Surplus issus de la réinjection dans l'alvéole/ Casier 1
janv-10	734	126	/	/
févr-10	432	133	/	/
mars-10	53	150	/	/
avr-10	234	182	/	/
mai-10	72	171,5	/	/
juin-10	16	105	/	/
juil-10	249	87,5	/	/
août-10	416	77	/	/
sept-10	228	63	/	/
oct-10	692	59,5	/	/
nov-10	1678	36	2434	900
déc-10	1201	77	1903	400
Total	**6 005**	**1 267,5**	**4 337**	**1 300**

Nonobstant les éventuelles dispositions spécifiques stipulées par ailleurs, les rejets de l'installation dans l'atmosphère sont contrôlés selon la périodicité fixée ci-dessous :

Installation	*Paramètres*	*Fréquence de mesure*	
évapo-concentration	*Mercaptans, NH3, cd, Cu, Fe, Hg, Ni, Pb, Zn, COV Totaux*	*Phase d'exploitation*	*Période de suivi*
		Annuel	*Annuel*

Les contrôles doivent être réalisés durant les périodes de fonctionnement normal de l'installation. Au moins une fois par an, les mesures sont effectuées par un organisme choisi en accord avec l'inspection des installations classées.

Si l'évaluation des données indique que l'on obtient les mêmes résultats avec des intervalles plus longs, la fréquence de mesure pourra être adaptée.

Les résidus secs, issus de l'installation d'évapoconcentration, sont récupérés et conditionnés en big-bags.

Les résidus secs produits font l'objet annuellement, sur un échantillon représentatif, d'une caractérisation selon les dispositions de l'article 18-3.

L'exploitant doit tenir à jour un registre sur lequel doivent être consignées les quantités de résidus secs produits mensuellement et la destination de traitement de chaque lot. »

Le traitement des Lixiviats est effectué par évapo-concentration (procédé NUCLEOS de la société AEROE), cette installation comprend :

- un local chaufferie munie d'une chaudière (brûleur mixte Fuel/Biogaz),
- 3 modules d'évaporation,
- 2 cuvons enterré,
- un local de rétention pour les produits d'entretien

Toutes ces installations sont disposées sur une dalle béton étanche reliée aux lagunes de Lixiviat.

Due à la jeunesse de l'ISDUND de Cuves, la SAS Les Champs Jouault n'a pas eu besoin de traiter de résidus secs produits par l'unité de traitement des lixiviats. Le premier Big Bag de résidus de l'installation d'évapo-concentration était au 31/12/2010 rempli à hauteur d'environ 50% de sa capacité soit 0,50m3. De plus les lagunes de Lixiviat n'ont pas été curées, le curage sera réalisé à la suite de la campagne de réinjection des lixiviats dans l'Alvéole /Casier n°2 courant 2011.

Le suivi des émissions de l'Installation d'Evapo-concentration a été réalisé par le laboratoire WESSLING (laboratoire indépendant validé au préalable par l'Inspecteur des Installations Classées) le 29 et 30 Décembre 2010 sur les émissions gazeuses de l'évapo-concentrateur 1 et 2 (CF annexe 7).

En majeur partie, les résultats des paramètres analysés sont en dessous des seuils de mesures. Voici ci-dessous les paramètres dont les résultats sont mesurables :

RAPPORT DE PRELEVEMENT N° 11PV001 : WESSLING

N° d'échantillon		10-138597-01	10-138597-02
Désignation d'échantillon		**Ech 1** *évapo-concentrateur 1*	**Ech 2** *évapo-concentrateur 2*
Paramètre	Unité		
Cuivre (Cu)	pg/m3 G	1,24	1,26
Zinc (Zn)	pg/m3 G	1,86	1,69
Fer (Fe)	pg/m3 G	4,34	5,7
Ammoniac	pg/m3 G	572,19	324,6
Toluène	pg/m3 G	0,167	1,909
Ethylbenzène	pg/m3 G	0,250	0,636
Xylènes	pg/m3 G	0,583	2,273
Styrène	pg/m3 G	0,250	0,364
Naphthalène	pg/m3 G	0,583	1,273

Informations sur les méthodes d'analyses

Mercaptan sur gaz 1212	**WEX 099**
Métaux lourds à l'emission	EN 14385 (A)
Composés organiques volatils	WBSE-26:2007
Ammoniac	MSZ 21862-6:1977

Du 01/01/2010 au 31/12/2010, le traitement des déchets s'est effectué en grande partie sur l'Alvéole/ Casier n°2. L'exploitation de l'Alvéole/ Casier n°1 s'est terminée en Avril 2010. De ce fait le traitement des Lixiviats par évapo-concentration a pu être effectué en partie par la consommation de Biogaz (produit par les Alvéoles/ Casiers n°1 et 2) pour alimenter la chaudière de traitement (installation équipé d'un brûleur mixte Fuel / Biogaz).

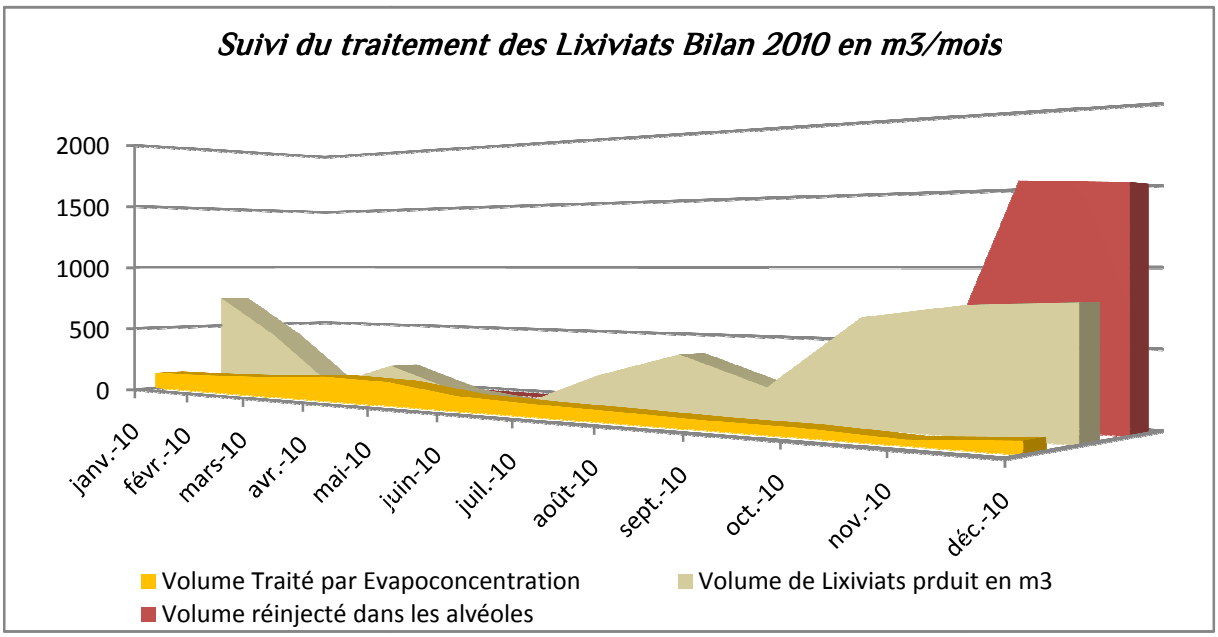

Au total en 2010, la production de lixiviat est de **4 705m³.** La SAS Les Champs Jouault a traité par évapo-concentration **1 267,5m³** et a réinjecté pour le développement du Bioréacteur **3 037m³** de lixiviat dans l'Alvéole/ Casier n°1 entre Novembre et Décembre 2010. Sur l'année 2010, l'ISDUND de Cuves a un excédent de **400,5m³** de Lixiviat à traiter courant 2011. Le suivi des analyses du lixiviat est réalisé par le Laboratoire Départemental de la Manche conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Extrait des résultats des Lixiviats :

Paramètre	Unité	14/10/2009	15/12/2009	30/06/2010	14/12/2010
MEST	mg/l	31	46	160	110
DCO	mg/lO2	176	2376	612	11247
DBO5	mg/lO2	69	1250	64	7590
Hydrocarbures	mg/l	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10

5) Suivi des eaux

(a) Eaux de ruissèlement

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«34.1 Eaux de ruissellement interne
Une analyse au minimum trimestrielle en phase d'exploitation et semestrielle en période de suivi de la qualité des eaux dans les bassins de décantation et d'orage BEP1, BEP2, BEP3, BEP4 qui regroupent les eaux n'ayant eu aucun contact avec les déchets est effectuée sur les paramètres suivants :

- *Matières en Suspension (MEST)*
- *Carbone Organique Total*
- *Demande Biochimique en Oxygène*
- *Demande Chimique en Oxygène*
- *Azote global*
- *Hydrocarbures Totaux»*

Il est mesuré et enregistré en continu le volume d'eaux de ruissellement internes en sortie des bassins de décantation et d'orage BEP1, BEP2, BEP3, BEP4. »

Résultats:
Ces analyses ont étés réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche sur les 3 Bassins d'Eaux Pluviales de l'ISDUND de Cuves. Le BEP1 (bassin de récupération des eaux pluviales de surfaces des alvéoles 11 à 20) ne peut être analysé puisqu'il sera réalisé après la suppression des bâtiments agricoles. Tous les résultats d'analyse sont conformes à l' l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Extrait des résultats des Eaux Pluviales :

			14/04/2010		30/06/2010		30/09/2010		14/12/2010	
Paramètre	Unité	Valeur Limite	BEP2	BEP3	BEP2	BEP3	BEP2	BEP3	BEP2	BEP3
PH	unité PH		7,35	7,55	7,15	7,45	7,15	7,55	7,65	S E C
MEST	mg/l	<30	5	<4	4	6	<2	3	8	
COT	mg/l	<70	3,6	7	4,6	6,3	4,9	13,2	4,9	
DCO	mg/lO2	<125	<30	<30	<30	<30	<30	<30	37	
DB05	mg/lO2	<30	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	
Azote global	mgN/l	<30	<0,5	0,9	0,5	0,8	0,6	0,8	1	
Hydrocarbures	mg/l	<10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	0,24	<0,10	<0,10	

Le débit d'eau de ruissellement arrivant dans les différents bassins d'eaux pluviales est mesuré en continu par un débitmètre avant d'être envoyé vers la zone humide.

Sur l'année 2010, **51 395m³** d'eaux pluviales en provenance des bassins de récupération ont été renvoyés vers la zone humide. Les eaux de ruissèlement des voiries ont préalablement été filtrées par des déshuileurs débourbeurs avant d'être dirigées vers les Bassins d'Eaux Pluviales.

Ci-après le graphique du volume d'eau renvoyé vers la zone humide comparativement à la pluviométrie mensuelle (valeur de la station Météo France de Brécey).

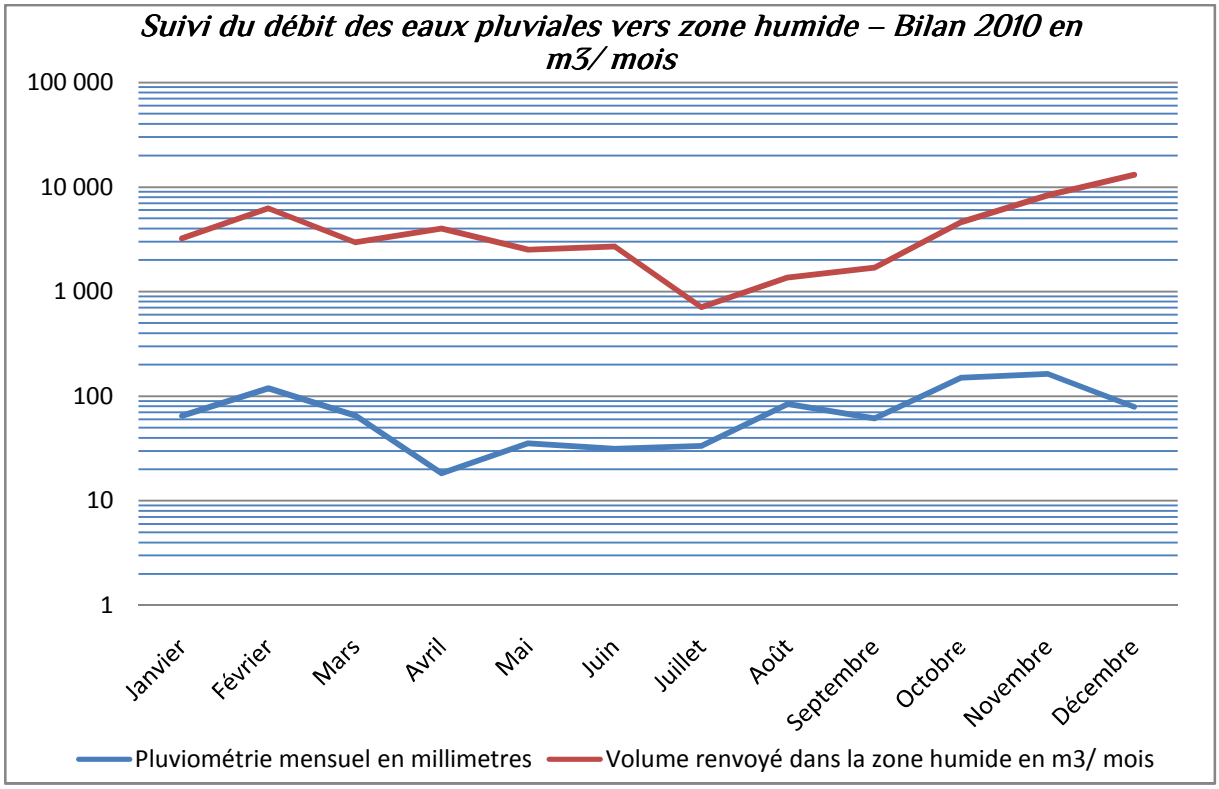

Ce graphique confirme que le volume d'eau renvoyé dans la zone humide suit sensiblement la pluviométrie mensuelle. Des divergences sont constatées d'Avril à Décembre 2010. Ces divergences sont dues à un manque d'eau remarqué dans la zone humide compensé par la SAS Les Champs Jouault en renvoyant une partie des eaux en stock dans les Bassins d'Eaux Pluviales d'Avril à Septembre.

(b) Eaux souterraines :

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
*« 33.1 : **Réseau de contrôle***

La surveillance des eaux souterraines au droit du centre de stockage est assurée par un réseau de contrôle constitué par quatre piézomètres :

- *1 piézomètre en amont hydraulique du site PZ1,*
- *3 piézomètres en aval hydraulique du site PZ2, PZ3, PZ4,*

implantés conformément au plan de l'arrêté. Ces ouvrages de surveillance doivent être protégés contre les risques de détériorations, leur tête doit être étanchée et leur capot sécurisé.

33.3 : Auto surveillance

Pour chaque piézomètre, des analyses portant au moins sur les paramètres suivants doivent être effectuées au minimum quatre fois par an pendant la phase d'exploitation et au minimum deux fois par an pendant la période de suivi.

Paramètres à analyser :

- *PH*
- *Potentiel d'oxido-réduction*
- *Résistivité*
- *TH*
- *TAC*
- *Fe*
- *CL*
- *NH4*
- *NO3*
- *COT*
- *Métaux totaux*
- *Quantité d'eau purgée »*

Résultats:

Les 4 piézomètres utilisés pour réaliser les relevés présentent des résultats et analyses conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 Octobre 2007.

Ces analyses ont étés réalisés par le Laboratoire Départemental de la Manche sur les 4 piézomètres situé sur le site. Une partie des analyses n'a pu être réalisée sur le piézomètre n°4 dû au manque d'eau pour effectuer ces échantillons. Tous les résultats d'analyses sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Extrait des résultats des Eaux Souterraines :

		14/04/2010				30/06/2010			
Paramètre	Unité	Pz 1	Pz 2	Pz 3	Pz 4	Pz 1	Pz 2	Pz 3	Pz 4
PH	unité PH	5,65	5,95	5,75		5,65	6,05	5,75	
COT	mg/l	0,3	0,4	0,3	SEC	0,4	0,3	0,3	SEC
Hauteur d'Eau	M	-12.4	-10	-7.4		sec	-15	-8.9	
Volume purgé	L	40	61	66	SEC	0	43	53	SEC

Paramètre	Unité	30/09/2010				14/12/2010			
		Pz 1	Pz 2	Pz 3	Pz 4	Pz 1	Pz 2	Pz 3	Pz 4
PH	unité PH	5,75	6,2	5,75	S E C	5,95	6,25	5,9	S E C
COT	mg/l	0,3	0,4	0,4		0,2	0,3	0,4	
Hauteur d'Eau	M	-18	-14.5	- 10		-15.5	-10.8	-8.7	
Volume purgé	L	9	22	43		22	54	55	

(c) Eaux en sortie de zone humide

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«***34.2 Eaux en sortie zone humide***
Une analyse au moins trimestrielle en phase d'exploitation et semestrielle en période de suivi des eaux en sortie de la zone humide est effectuée sur les paramètres visés à l'article 28.2. »

Résultats:
Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Extrait des résultats en sortie de Zone Humide :

Paramètre	Unité	Valeur Limite	14/04/2010	30/06/2010	30/09/2010	14/12/2010
MEST	mg/l	<30	5	57	6	12
DCO	mg/lO2	<25	<30	51	<30	68
DBO5	mg/lO2	<5	<5	12	<5	<5
hydrocarbure	mg/l	<1	<0,30	<0,10	<0,10	<0,10

Quatre valeurs sont ressorties de ces analyses supérieures pour l'échantillon du 30/06/2010 et celui du 14/12/2010.

L'échantillonnage des ces analyses est réalisé en sortie de zone humide, dans la dernière mare. Les dépassements de seuil constatés en Juin et Décembre s'expliquent par le manque d'eau constaté dans la zone humide. Le temps était sec avec très peu de

précipitations, les eaux analysées étaient des eaux stagnantes sujettes au manque d'oxygène et à l'accumulation de matières en suspension. Il est d'ailleurs constaté en période plus humide que les analyses se trouvent être en dessous des seuils de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

(d) Eaux de la Rivière Sée

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«***34.3 Contrôle des eaux de la rivière Sée***
Deux analyses par an en basses et hautes eaux sont effectuées, sur les eaux du bief de la rivière Sée en amont et en aval de la zone humide sur les paramètres suivants :
- Matières en suspension totale (MEST)
- Carbone organique total (COT)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biochimique en oxygène (DBO5)
- Azote global
- Phosphore total
- Phénols
- Métaux totaux dont :
- *Cr*
- *Cd*
- *Pb*
- *Hg*

- As
- Fluor et composés (en F)
- CN libres
- Hydrocarbures totaux
- Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
- Substances toxiques bioaccumulables ou nocives pour l'environnement dont les listes figurent dans le guide technique relatif aux décharges et centres de stockage de déchets ménagers et assimilés
- Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al.

La mesure de l'indice biologique global normalisé sur le bief de la rivière Sée sera effectuée une fois par an en amont et aval du rejet de la zone humide.
Le suivi de la qualité des sédiments du lit du bief de la rivière Sée en aval du rejet de la zone humide sera effectué une par an sur les paramètres suivants : Al, Ar, Cd, Cr, Fe, Mn, Ni, Pb, Zn, Hydrocarbures. »

Résultats:

Une partie de ces analyses été réalisée sur la rivière Sée par le Laboratoire Départemental de la Manche en Amont et en Aval du site, les mesures de l'indice biologique global normalisé sur le bief de la rivière Sée ont été réalisées par le laboratoire HYDROBIO. Une partie de ces analyses n'a pu être réalisée en raison du manque d'eau du à l'assèchement dû bief de la rivière.

Tous les résultats obtenus sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Extrait des résultats des Eaux de la Sée :

Paramètre	Unité	30/06/2010		14/12/2010	
		Amont	Aval	Amont	Aval
MEST	mg/l	6	8	12	8
DCO	mg/lO2	<30	<30	116	83
DBO5	mg/lO2	<5	<5	<5	<5
Hydrocarbures	mg/l	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
		juil-10		oct-10	
IBGN	note/20	19/20	19/20	18/20	20/20

6) Suivi des effluents gazeux

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«***36.1 : Contrôle et suivi biogaz***
Les rejets à l'atmosphère sont contrôlés selon la périodicité fixée par le tableau ci-dessous

Installation	Paramètres	Fréquence de mesure	
		Phase d'exploitation	Période de suivi
Installation de captation du biogaz	H_2S, H_2O, NO_2, H_2	mensuel	biannuel
	débit, CH_4, CO_2, O_2 - dépression	continu	continu
Installation de combustion	T° de flamme	continu	continu
	NO_x, SO_2, CO, poussières, HCl, HF	annuel	biannuel
	Hg, Pb, cd, benzène, dioxines Analyse spectral COV, HAP	quadriennal	quadriennal

Les contrôles périodiques doivent être réalisés durant les périodes de fonctionnement normal des installations contrôlées (concentration et flux). »

Dû à la jeunesse de l'ISDUND de Cuves, la SAS Les Champs Jouault n'avait pas de production de Biogaz en quantité et qualité suffisante pour le valoriser via l'installation de traitement des Lixiviats. C'est pourquoi, le brûleur de l'installation de traitement des Lixiviats est un brûleur mixte (Fuel/Biogaz).

D'Avril 2009 à Septembre 2010, l'unité de traitement des Lixiviats a consommé environ 30 000 Litres de fuel par semaine. Après avoir fermé l'Alvéole /Casier n°1 et installé l'unité de traitement et captage du Biogaz, la SAS Les Champs Jouault a débuté la valorisation du Biogaz

en Octobre 2010. Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, l'unité de valorisation du biogaz est calibrée et contrôlée régulièrement.

Ci-dessous les résultats des mesures réalisées sur l'installation de combustion (valorisation des Biogaz pour le traitement des Lixiviats) et le récapitulatif mensuel de la caractérisation et la valorisation des Biogaz produits et valorisés par la SAS Les Champs Jouault.

Résultats:

Installation de combustion - Brûleur chaudière de Traitement des Lixiviats :

	Date	25/03/2009	28/10/2010	28/10/2010
	Intervenant	SODIET	SODIET	
	Combustible	Fuel	Fuel	Biogaz
Paramètre	Unité			
T° Air	°C	21	21	27
T° Gaz	°C	124	115	98
O^2	%	6,3	6,6	6
CO	mg/m^3	31	55	77
NO	mg/m^3	66	93	24
NO^2	mg/m^3	8	0	0
NOx	mg/m^3	109	141	38
SO^2	mg/m^3	85	59	257
CO^2	%	10,8	10,6	7,2

Rendement	%	94,5	94,9	96,3
Pertes	%	5,5	5,1	3,7

Relevés des analyses du BIOGAZ (fin de mois)

Paramètre	Unité	octobre-10	novembre-10	décembre-10
Débit	m^3/h	56	58	66
Débit cumulé	m^3	1 500	18 700	60 000
CH4	%	27	39	56
CO2	%	34	46	45
O2	%	6,30	1,20	0,50
H2S	Ppm	450	1 040	780

7) Suivi impact Sonore

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«***Article 11. BRUITS ET VIBRATIONS***
11.1 *Les installations doivent être construites, équipées et exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.*
11.2 : *Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier, utilisés à l'intérieur de l'établissement doivent être conformes à la réglementation en vigueur. En particulier les engins de chantier seront d'un type homologué et équipés d'avertisseurs de recul à fréquences mélangées.*
11.3 : *L'usage de tous matériels de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hautparleurs...) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé au signalement d'incidents graves ou d'accidents.*
11.4 : *Les émissions sonores de l'établissement ne doivent pas être à l'origine de niveaux de bruit et d'émergence supérieurs aux valeurs fixées dans le tableau ci-dessous :*

- Niveaux de bruit :

	JOUR période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	NUIT période allant de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Niveaux limites admissibles de bruit en limite de propriété	60 dB(A)	50 dB(A)

- Émergences admissibles :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	JOUR période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	NUIT période allant de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

L'émergence est définie comme étant la différence entre les niveaux de bruit mesurés lorsque l'installation est en fonctionnement et lorsque l'installation est à l'arrêt.
11.5 : *Les machines susceptibles d'incommoder le voisinage par les trépidations sont isolées du sol ou des structures les supportant par des dispositifs antivibratoires efficaces.*
11.6 : *Une campagne de mesure des niveaux d'émission sonore doit être effectuée dans les trois mois qui suivent la mise en service des installations classées : centre de tri, zone de stockage des déchets.*
Ces mesures sont réalisées par une personne ou un organisme qualifié choisi après accord de l'inspection des installations classées. Elles sont effectuées a minima :
- mesures de bruit :

- *en limite de site aux points suivants : le Champ Doley, les Touvières,*
- *aux quatre angles du site (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est),*

- mesures d'émergence sonore :

- *au niveau des habitations situées aux lieux-dits « le Champ Doley », « les Touvières », « la Sémondière »,*
- *sur les parcelles n° 22 à l'Ouest de la route départementale D 48 et n° 69 en bordure de la route départementale D 911,*

- *de la ferme située au Sud Ouest du site.*

Cette campagne de mesure est renouvelée tous les 3 ans. Les résultats sont communiqués à l'inspection des installations classées.
Les mesures d'émergence au niveau des lieux-dits précités pourront être abandonnées en cas de délaissement des habitations qui s'y trouvent.
***11.7 :** L'inspection des installations classées peut demander que des contrôles ponctuels ou une surveillance périodique de la situation acoustique soient effectués par un organisme ou une personne qualifiée dont le choix est soumis à son approbation. Les frais sont à la charge de l'exploitant. »*

Résultats:

A ce jour, le site fonctionne uniquement en période diurne, de 8H à 18H00.
Conformément aux prescriptions de l'arrête préfectoral, une campagne de mesure des niveaux sonores a été réalisée le 19 août 2009. La première campagne de mesure de bruit a été réalisée de jour, en limite de propriété du site et au niveau des habitations les plus proches. Ces résultats (CF résultat transmis dans le rapport d'activité 2009) permettent d'établir un état zéro du niveau sonore de l'ISDUND de Cuves en démarrage d'activité.

Les résultats obtenus à l'issue de cette campagne de mesures sont conformes aux prescriptions de l'arrête préfectoral. En effet les niveaux sonores constatés de jour en limite de propriété varient globalement entre 40 et 56 dB(A). Au niveau des habitations, le niveau sonore moyen est de 47 dB(A), le niveau sonore le plus élevé est de 57 dB (A). L'influence des axes de circulation (D 48 et D 911) ainsi que celle des activités agricoles (ferme) conditionne largement les résultats obtenus, notamment au niveau de l'habitation localisée au sein de l'installation.

La prochaine campagne de mesure des niveaux sonore est programmée pour l'été 2012.

8) Etude des risques liés à la Foudre

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«***16.5 : Protection contre l'électricité statique, les courants de circulation et la foudre***

Les installations sont efficacement protégées contre les risques liés aux effets de l'électricité statique, des courants de circulation et de la chute de la foudre. Elles respectent en particulier les dispositions de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1993 concernant la protection contre la foudre de certaines installations classées. »

Une analyse des risques liés à la Foudre fût réalisée en février 2009 par le bureau d'étude **A**ssistance **P**rotection **S**ystem. Vis-à-vis de cette analyse évaluée avec la norme UTE C 17-100-2 le bâtiment doit être équipé d'une protection de niveau 3 et implique :

- La mise en place d'un dispositif paratonnerre de niveau 3
- La mise en place de dispositifs parafoudres de Type 1* niveau 3 sur les services entrants dans le bâtiment (TGBT, ligne Telecom, ligne ADSL).

Ces préconisations doivent s'accompagner de la protection ou de la réalisation d'équipotentialité sur les dispositifs suivants (si présents) :

- Les éventuels éléments importants pour la sécurité (centrale incendie, système anti-intrusion ...),

- Les éléments de structure (aérations, cheminées, antennes ...)
- Les services métalliques entrants (tuyauteries diverses ...)
- Les réservoirs métalliques (fuel, huiles, gaz, ...) se trouvant à proximité ou en liaison avec le bâtiment

Ces mesures devront être prises en compte lors de l'étude technique.
***** : Type 1 selon NF EN 61643-11 pour réseau de puissance ou équivalent (testé en 10/350) selon NF EN 61643-21 pour signaux.

Les travaux de protection des installations ont été réalisés le 10 Février 2009 par la Société BIARD-ROY.

Une étude technique du bureau d'étude **A**ssistance **P**rotection **S**ystem a validé les mesures de protection mises en place par la Société BIARD-ROY (CF étude transmise dans le rapport d'activité 2009).

9) Suivi de l'extermination des rongeurs nuisibles

Depuis le début de l'exploitation, la SAS Les Champs Jouault a signé un contrat avec GDS services, société de prévention et de lutte contre les nuisibles. La société intervient tous les 2 mois, un compte rendu de leur activité est établi à chaque intervention.

Une carte de tous les postes a été réalisée (CF Annexe 8) avec différentes couleurs de pastilles :

- rouge pour les postes situés en intérieur
- vert pour les postes situés en extérieur
- jaune pour les postes de désinsectisation
- Bleu pour les postes situés en hauteur

Ces différents postes sont placés à des endroits précis du site, susceptibles d'être envahis par les nuisibles. Les différents postes sont placés au niveau de :

- Alvéole 1-2-3,
- Bâtiment entretien matériel
- Abri faucon EXT
- Récupérateur d'eau STEP 1-2-3-4
- Plateforme DIB
- Bâtiment stockage DIB
- Bassin eau propre 1-2-3-4
- Bureau Ext
- Chaudière

} situé sur l'ISDUND de Cuves

Suite aux interventions de la société GDS services, il est constaté qu'il n'y a pas de développement de nuisibles sur le site de l'ISDUND. Seule évolution, le nombre de postes installés à augmenté en raison de l'avancement de l'exploitation (exploitation de l'Alvéole Casier n°2)

10) Suivi de l'effarouchement des volatiles nuisibles

La société Fauconnerie-Effarouchement (autorisée par Arrêté préfectoral en date du 10/02/2005 à l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques ayant pour finalité l'effarouchement et la chasse au vol) réalisait le suivi de l'effarouchement des volatiles nuisibles du début de l'activité de la SAS Les Champs Jouault jusqu'au 10 Novembre 2010 (CF Annexe 9).

Depuis le 01/01/2010, Mr Plonka fauconnier professionnel, est intervenu 6 fois sur l'ISDUND de Cuves. Chacune de ces interventions se déroule sur une journée complète et fait l'état d'un rapport récapitulatif de l'intervention.
A chacune de ces interventions, trop peu de volatiles nuisibles étaient présents sur l'ISDUND de Cuves. Ce dernier a exercé une sensibilisation et une formation rapide sur l'utilisation des fusées d'effarouchement et la reconnaissance des espèces nuisibles (goélands, mouettes) susceptibles d'être attirées par la présence de déchets ménagers.
Lors de sa dernière intervention sur l'ISDUND en date du 10 Novembre 2010, un nouveau manque de présence de nuisibles a été déploré. Malgré ces interventions ponctuelles la présence de Laridés (Mouettes et Goélands) s'est accentuée avec la baisse des températures comme l'a remarqué l'inspecteur des installations classées lors de sa visite de contrôle du 10 Décembre 2010 (CF Annexe 12).

Ce constat d'augmentation de la fréquentation des Laridés sur l'ISDUND Les Champs Jouault a poussé l'exploitant à intensifier l'effarouchement des espèces nuisibles sur l'ISDUND. Afin de limiter les nuisances sonores dans la vallée de la Sée, la SAS Les Champs Jouault a décidé d'augmenter le temps de présence d'oiseau de chasse sur l'ISDUND et de diminuer l'utilisation de moyens d'effarouchement sonores (moyens ayant un effet limité, les Laridés s'en accommodent). Pour se faire, le responsable du suivi de la faune a suivi une formation pour l'utilisation d'un oiseau de chasse aux fins d'effarouchement d'oiseaux et une Buse de Harris affaitée (baptisée « FRANCINE ») a été acquise le 13 décembre 2010 par la SAS Les Champs Jouault. Cet employé est détenteur d'un permis de chasse et a été embauché dès Avril 2009 par la SAS Les Champs Jouault dans l'optique de réaliser le suivi de l'effarouchement des espèces nuisibles. Un dossier complet de demande d'autorisation de détention de la Buse de Harris a été envoyé au service de la Direction Départementale de la Protection des Population, la SAS Les Champs Jouault est en attente du retour de cette autorisation (CF Annexe 9).

11) Suivi de la Biodiversité

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :
«***ARTICLE 39 : SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ***
Un suivi de la biodiversité devra être mis en œuvre sur l'ensemble du site y compris sur la zone humide durant toute la période d'exploitation conformément aux termes de la convention signée le 17 avril 2005 avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm).
Un rapport annuel sera établi par le GONm indiquant les éventuelles conséquences des aménagements en cours s'il y a lieu. Il sera adressé annuellement à l'inspection des installations classées »

Le suivi de la biodiversité est mis en œuvre sur l'ensemble du site par Le Groupement

Ornithologique Normand (GONm). Cette étude a débuté en 2005 conformément aux termes de la convention signée le 17 avril 2005 avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm), elle est suivie sur le terrain par Mr Collette, membre du Groupe Ornithologique Normand.
Le GONm exerce le suivi de la biodiversité dans la zone humide et le suivi de la biodiversité du site d'exploitation dans tout son ensemble. Chaque année et ce depuis 2005, un compte rendu annuel est établi, il décrit l'évolution de toutes les espèces de la faune et de la flore présentes (ou de passages) sur les installations de Cuves. Ces comptes rendus permettent ainsi d'évaluer le réel impact de l'ISDUND sur la biodiversité locale.

L'année 2010 apporte quelques espèces nouvelles dont certaines ont un statut menacé (bruant zizi, martin-pêcheur). Les mares de la zone Humide sont également fréquentées par des amphibiens en période de reproduction. Les habitats diversifiés offerts par le site sont l'explication la plus probable et les mesures de gestion mises en place sont favorables à cette avifaune.

Un indicateur ISO sur le suivi de la biodiversité est basé sur le nombre moyen d'espèces rencontrées au cours des visites. L'indicateur 2010 est de 17,9 espèces moyennes mensuelles, il est en nette progression par rapport à 2009. Cette progression s'explique par l'évolution du milieu (juxtaposition de terre remaniées, de haies et arbustes décoratifs, de prairie, de mares et bassins et zone de dépôt des déchets) (CF Annexe 10).

12) Test d'émissions diffuses

Selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 18 Aout 2010 :

«***ARTICLE 7 : CONTROLE DES REJETS ATMOSPHERIQUES***

A l'article 36 « A l'article 36 « Contrôle des rejets atmosphériques », est ajouté un article 36-3 : « Contrôle de l'efficacité du confinement des déchets ».

L'efficacité du confinement des déchets doit être vérifiée à une fréquence biannuelle.

La méthode de mesure fera appel aux méthodes de reconnaissance ou de balayage surfacique telles que définies dans le groupe de travail AFNOR X 43-3 sur la mesure des émissions diffuses des installations de stockage de déchets non dangereux.

Les mesures doivent permettre de contrôler les fuites liées à la couverture mais aussi au-dessus de têtes de puits et sur les bords et pentes des alvéoles.

Les contrôles d'absence d'émission doivent être réalisés par un organisme spécialisé indépendant dont le choix est soumis à l'agrément de l'inspecteur des installations classées,

Un rapport des contrôles d'absence d'émission est adressé régulièrement à l'inspecteur des installations classées. »

Résultats:

Conformément aux prescriptions de l'arrête préfectoral, une campagne de mesure des émissions diffuses de biogaz a été réalisée le 17 novembre 2010. Cette première campagne de mesure de bruit a été réalisée de jour, entre 10H et 12H en réalisant un maillage régulier de l'ISDUND de Cuves. Les analyses ont été réalisées par le Bureau d'étude AXE Assistance & Expertise, préalablement à cette campagne les moyens utilisés et le bureau d'étude en charge de ce dossier ont fait l'objet d'une validation par l'Inspecteur des Installations Classées.

Conclusion du rapport d'analyse : *« On ne met en évidence aucune émission diffuse de biogaz en fonctionnement normal sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Cuves (50), exploité par la SAS Les Champs Jouault. »*

La prochaine campagne sera réalisée premier semestre 2011 dans des conditions météorologiques plus favorables (à une température supérieure à 15°C, absence de pluie et moins de vent), en vue de pouvoir affirmer que cette absence d'émission diffuse est vérifiée quelles que soient les conditions climatiques.

Travaux actuels et futurs

1) Divers améliorations

(a) Amélioration de l'Aire de lavage des véhicules

Mise en place d'une passerelle pour laver les Semi Remorque

(b) Transformation de la Cabane à Fauconnerie en étable pour les chèvres

Réaménagement de l'abri à fauconnerie en étable pour les chèvres et chevreaux

(c) Réalisation d'une Volière pour la Buse de Harris

Mise en place d'une volière pour la Buse de Harris (Nord Est de l'ISDUND)

2) Mise en place du Bioréacteur

L'étude de la maitrise d'œuvre du recouvrement de la première alvéole et de l'aménagement des réseaux de collecte des Biogaz et réinjection des lixiviats a été menée par le bureau d'étude AGEOS (Maitre d'œuvre de l'aménagement des trois premières alvéoles).

Un dossier d'étude a été réalisé le 29 Avril 2010 (CF Annexe 11), il porté sur :

- La couverture des déchets,
- La mise en place d'une couverture étanche sur la totalité de l'alvéole,
- La mise en œuvre des dispositifs de réinjection et de captage des biogaz,
- La gestion des eaux

Ces aménagements ont permis :

- De favoriser l'intégration du site dans son environnement,
- D'isoler les déchets par rapport aux eaux météorites et de ruissellement,
- De développer et accélérer le processus de méthanisation des déchets grâce à la réinjection des lixiviats prétraités (procédé de Bioréacteur)
- De maîtriser la totalité des biogaz produits.

Tous ces travaux ont débuté en Avril 2010, dès le démarrage de l'exploitation de la deuxième Alvéole de l'ISDUND de Cuves. L'Alvéole/ Casier n°1 a été étanché au 1er Juillet 2010.

3) Aménagement des Alvéoles/ Casiers n°4 et n°5

L'exploitation de l'Alvéole/ Casier n°2 a débuté en Avril 2010, les Alvéoles/ Casiers de l'ISDUND de Cuves sont conçus pour une durée d'exploitation moyenne d'une année. Afin de pouvoir continuer l'exploitation de l'ISDUND conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 Octobre 2007 (nécessité d'avoir toujours une Alvéole de secours en attente d'exploitation), la SAS Les Champs a programmé débuter les travaux d'aménagement des Alvéoles/ Casiers 4 et 5 courant de l'Année 2010.

Conformément à l'article 24.1 de l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007, le contrôle extérieur de réception des Alvéoles/ Casiers n°4 et 5 est réalisé par le laboratoire INSA Valor. Cet organisme a préalablement été validé par l'Inspecteur des Installations Classées. La maitrise d'œuvre de l'aménagement des Alvéoles/ Casiers n°4 et 5 est menée par le bureau d'étude AGEOS.

Selon l'Art. 24 de l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

« 24.1 : Réception des casiers

Tout nouvel aménagement de casier, d'alvéole du centre de stockage de déchets non dangereux ne peut pas recevoir de déchets avant d'avoir fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent arrêté par un organisme tiers dont le choix doit être soumis à l'accord de l'inspection des installations classées. Ce contrôle doit être réalisé aux frais de l'exploitant et doit comporter :
- l'examen géologique des limites de l'excavation réalisée,
- la vérification des pentes et de l'état du plancher,
- la réalisation d'essais de perméabilité en quinconce in situ sur le plancher,
- le contrôle de mise en place d'une géomembrane ou tout matériau équivalent, comprenant notamment la vérification des soudures ou de l'étanchéité des raccordements.

Ce contrôle doit faire l'objet d'un rapport adressé par l'exploitant à l'inspection des installations classées qui doit donner son accord avant mise en exploitation de chaque nouveau casier et alvéole de base du centre de stockage. »

Les travaux d'aménagements ont débuté au mois de Mai 2010 et se termineront début 2011 en raison des aléas météorologiques survenus en hiver 2010 (CF Annexe 12).

4) Amélioration sur la biodiversité

A la demande du GONm, le bassin de récupération des eaux de ruissellement de la prairie au Nord-Est de l'ISDUND a été amélioré. La prolifération naturelle des Typhas sur le bassin cité précédemment a favorisé la colonisation de cette zone par le biotope local.

Dans le but d'améliorer cette zone, il a été convenu d'aménager ce bassin comme une mare plus grande avec rétention d'eau plus importante pour garder l'humidité de cette zone plus longtemps. Pour la suite ce bassin fut identifié en temps que mare naturelle sur le plan général de l'ISDUND.

Photo du bassin avant travaux d'amélioration (8 Juillet 2010)

Photo de la mare après travaux d'amélioration (9 Juillet 2010)

Communication externe

1) Suivi du Site Internet

Depuis mi Juillet 2009, un site Internet a été créé :

www.champs-jouault.com

Ce site Internet est organisé en 8 parties :

- **Activité :** présentation des activités et des services de la SAS les Champs Jouault
- **Fonctionnement :** présentation plus technique du mode de traitement des déchets (Schéma à l'appui)
- **Transparence :** information sur le suivi des impacts environnementaux
- **Environnement :** présentation des actions réalisées en faveur de l'environnement
- **Visite du Site :** présentation en image les installations
- **Les bons gestes :** espace pédagogique développé en partenariat avec l'ADEME (diffusion de fiches pédagogique)
- **Actualité :** diffusion des dernières nouveautés de l'activité de la société
- **Contact et Plan :** possibilité de contacter la société et d'adresser un E-Mail

Cette démarche, s'inscrit totalement dans les engagements de transparence et de prévention de la SAS Les Champs Jouault, c'est donc pour ces raisons qu'elle fut lancée dès le début de l'exploitation de l'ISDUND de Cuves.

Sur l'année 2010, **1 099 Internautes** ont visité le site Internet de la SAS Les Champs Jouault. 96% de ces visites proviennent de la France et un tiers d'entre elles de région parisienne. Le pic de fréquentation du site Internet de la SAS Les Champs Jouault a été constaté en Septembre 2010, un mois après l'obtention de l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 Aout 2010 (CF Annexe 13).

2) Réalisation de visites du site

(a) Visites spontanées

L'ISDUND Les Champs Jouault, reçoit tout au long de l'année des personnes souhaitant visiter le site, sans rendez-vous préalable. Cette démarche, s'inscrit dans les engagements de transparence. Les visites sont prises en charge par le chargé de communication et ou le directeur du site. **179 visites** spontanées ont été réalisées entre le 01 Janvier 2010 et le 31 Décembre 2010. Ces visiteurs sont des voisins, des élus et également des personnes de passage intriguées par les installations. Ces visites durent environ 1 heure et un questionnaire de satisfaction est rempli par les visiteurs à la fin de leur visite. Ce questionnaire permet d'avoir un retour sur les visites et sur l'exploitation de l'ISDUND.

(b) Inauguration officielle :

Dans un souci d'apaisement des relations locales, il était convenu en accord avec les élus locaux de ne pas réaliser d'inauguration officielle dès le démarrage de l'exploitation en Avril 2009. Afin d'officialiser le démarrage d'activité de l'ISDUND, une inauguration a été réalisée après l'obtention de la certification 14001.
A cette occasion, toutes les personnalités concernées ou portant un intérêt à l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (Mr le Maire de Cuves, le voisinage, les clients, les partenaires, la presse locale, les élus locaux, le personnel, des membres de l'ADEME et Biomasse Normandie, les Associations locales et l'Association d'opposition à l'ISDUND) ont été invitées le Vendredi 19 Février 2010.

Lors de cette inauguration, **295 personnes** étaient présentes pour découvrir ou redécouvrir les Installations de Cuves. Des visites du site ont été réalisées par le personnel de la SAS Les Champs Jouault en petits groupes de 50 personnes pour une meilleure compréhension des explications. La presse était présente et de nombreux articles sont parus dans les quotidiens de proximité (CF Annexe 14). Seul bémol Mr le Maire de Cuves et les membres de l'Association d'opposition à l'ISDUND n'ont pas souhaité être présents à cet évènement.

3) Action pédagogique

Les visites scolaires font parties des engagements pris et cités dans la charte environnementale de L' ISDUND de Cuves. Ces visites ont un but pédagogique de sensibilisation aux différentes activités du site et de prévention.

Les axes principaux de ces visites sont :

- d'informer les élèves sur le fonctionnement des Installation de Stockage des déchets Ultimes Non Dangereux
- de faire de la prévention concernant le tri, leur apprendre à bien trier.
- de les sensibiliser aux gestes citoyens pour réduire la quantité de déchets produits.
- de leur faire comprendre l'importance des zones humides dans le contexte local.

Pendant l'année 2010, 4 visites de classes ont eu lieu : **soit 115 élèves.**

- Une classe de CE2 venant du Mesnil Clinchamps le Jeudi 29 Avril dans l'après midi.
- Une classe de CM1 venant du Mesnil Clinchamps le Lundi 10 Mai dans l'après midi.
- Une classe de CM2 venant de l'école du Champs du Boult le 01 Juin.
- Une classe de 6ème du collège de Brécey le 19 Novembre.

Un programme de la visite a été mis en place et est envoyé aux écoles intéressées afin que les enseignants puissent effectuer un travail de sensibilisation en aval de leur future visite. Un questionnaire est distribué à chacun des élèves après la visite afin de vérifier les connaissances acquises sur les Installations.

4) Participation aux salons locaux

Un programme de prévention et sensibilisation aux gestes citoyens a été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement de diminution de la production des déchets («...réduire la production d'ordures ménagères de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années... »).

C'est dans ce cadre que la SAS Les Champs Jouault a participé le 20 et 21 Mars 2010 au Forum Expo Développement Durable Organisé par la Communauté de Communes de Brécey. A cette occasion le fonctionnement de l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux de Cuves a été présenté et la prévention au Tri des déchets a été réalisée en distribuant des Sacs à Tri.

Sac à tri (model déposé par SaKatri®) :